

LES ACTIVITES DE PECHE COTIERE DANS LE
QUARTIER MARITIME DE CONCARNEAU

Hervé DUPONUY

Laboretoire d'Océanographie Biologique



UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE

29283 BREST. Cedex

Contrat **CNEO** 73-727

4-74

ISN
36776

G 715-11
DUP
A

F

LES ACTIVITES DE PECHE COTIERE DANS LE
QUARTIER MARITIME DE CONCARNEAU

par

Hervé DUPOUY

*Laboratoire d'Océanographie Biologique
Université de Brest*

-:-

INTRODUCTION.

Ce travail m'a été confié par M. GLÉMAREC dans le cadre du contrat n° 73, passé avec le C.N.E.X.O., contrat qui s'insère dans le schéma d'Aménagement du Littoral Breton.

La Laboratoire d'Océanographie Biologique de l'Université de Brest ayant établi des cartes biosédimentaires du littoral ouest et sud de Bretagne, il a été jugé utile de chiffrer les activités des pêches côtières et de les surimposer sur ces cartes. A titre expérimental, le quartier maritime de Concarneau a été choisi, étant donnée la diversité des types de pêches, les fonds étant parallèlement les plus variés qui puissent être sur le littoral breton.

Ce travail a été volontairement très limité dans le temps (d'Octobre à Décembre 1973), il n'est qu'une esquisse et tente de dégager une méthodologie qui pourrait être développée à l'ensemble des quartiers.

- Le travail d'enquête n'a été possible que grâce à l'appui de -*
- M. l'Administrateur des Affaires Maritimes du Quartier de Concarneau et de ses services,
 - du Comité local des Pêches de Concarneau,
 - des patrons pêcheurs qui se sont prêtés avec gentillesse à cette enquête pour établir des fiches-pilotes,
 - de J-Y Castric, patron de "l'Armorique", qui nous a guidé dans les ports de Concarneau et de Lesconil
 - de Mlle A-M Jégou, documentaliste à la S.E.P.N.B.

Qu'ils trouvent tous ici l'expression de notre profonde gratitude.

Le but de cette analyse est de chiffrer les activités de pêche côtière, son occupation géographique et temporelle. Pour cela, trois aspects sont développés :

1/ Recensement de la flotille et des pêcheurs côtiers sur des données de 1972, communiquées par les Affaires Maritimes et le Comité Local des Pêches du Quartier de Concarneau.

2/ Etablissement de la carte des zones de pêche, de fiches "pilotes" montrant les différents types d'activité et leur succession dans le temps et dans l'espace.

3/ Evaluation de l'intensité de pêche. Mesure de l'activité globale, répartition dans le temps et dans l'espace.

RECENSEMENT DE LA FLOTILLE & DES PECHEURS.

Le recensement de la flotille et du nombre de pêcheurs a été établi à partir des documents fournis par les Affaires Maritimes du Quartier de Concarneau.

Dans la "Monographie des Pêches Maritimes du Port de Concarneau en 1972", il est fait état, pour la flotille côtière du quartier, de 361 navires armés au 1er Janvier 1973, représentant un effectif de 657 pêcheurs (Pp 2 et 3).

Pour détailler le plus possible ces données globales, nous disposons des statistiques, établies par les Ponts et Chaussées et communiquées par les Affaires Maritimes, à partir de chaque port du quartier maritime. Nous y avons trouvé le nombre de bateaux par catégorie de tonnage, la puissance globale des navires et le nombre de pêcheurs attachés au port ; il était fait aussi mention du tonnage et de la valeur pour chaque espèce débarquée au port. Ces données concernent l'année 1972.

Malheureusement toutes les fiches n'étaient pas complètes, certaines se contentant de donner le nombre global de navires sans faire référence au tonnage.

Nous avons obtenu par le Comité Local des Pêches du Quartier, la liste nominative des navires côtiers de gabarit supérieur à 10 tonneaux et le nom de leur port d'attache. Ceci nous a permis, après avoir retranché, dans les ports concernés, le nombre de navires de jauge supérieure à 10 tonneaux, du total établi à partir des fiches des Ponts et Chaussées, un tableau

par port de la station avec en regard de chacun d'eux le nombre de navires d'une jauge inférieure et le nombre global de marins (*Annexe I*).

Nous obtenons ainsi un total d'effectifs de navires et de pêcheurs comparables à celui mentionné précédemment soit 355 navires et 597 pêcheurs.

ETABLISSEMENT DES CARTES DE PECHE.

Nous avons travaillé à partir du Laboratoire Maritime de Concarneau qui bénéficie d'une position centrale dans le quartier maritime. Dans les ports du quartier, nous avons interrogé les pêcheurs choisis autant que possible, dans l'éventail des activités. Les renseignements recherchés portent sur :

- = les caractéristiques du navire (gabarit, puissance, âge, dispositif particuliers comme les viviers ou les treuils)
- = la composition de l'équipage
- = la succession des activités pratiquées au cours de l'année, et pour chacune des activités, des précisions quant aux zones de pêche fréquentées (notées sur la carte marine), les engins utilisés les espèces capturées
- = diverses observations des pêcheurs concernant la pêche côtière.

Nous avons jugé utile de noter les heures de départ en mer et d'arrivée au port et quand on le pouvait, une estimation rapide de la quantité et de la qualité en espèces du débarquement.

Ces diverses observations sont contenues dans :

- 2 cartes au 1/100.000 l'une portant sur la pêche aux Crustacés et aux Coquillages, l'autre sur la pêche aux Poissons.

- 10 fiches des activités de pêche de "bateaux-pilotes"

- 10 cartes réduites montrant l'évolution des zones de pêche pour ces 10 bateaux (*Annexes II à XXIII*)

Nous avons d'autre part établi une revue exhaustive des engins utilisés par ces pêcheurs côtiers du quartier de Concarneau, avec en regard leur époque d'utilisation, les appâts requis et des observations quant à la nature de la zone de pêche (*Annexes XXIV à XXVII*) ainsi qu'un calendrier de la pêche aux Crustacés (*Annexes XXVIII & XXIX*).

EVALUATION DE L'INTENSITE DE PECHE.

Notre objectif était d'établir la carte d'occupation de la zone côtière par les pêcheurs, en observant son évolution au cours de l'année et en indiquant le nombre de journées de marins passées sur telle ou telle zone.

Il eut fallu disposer de carnets de pêche, remplis par un nombre suffisant de patrons-pêcheurs couvrant l'éventail des activités du quartier maritime. En l'absence de tels carnets, dont l'existence serait souhaitable, nous avons utilisé les renseignements communiqués par les pêcheurs et les documents de l'administration des Affaires Maritimes et ceux du Comité Local des Pêches.

Nous en avons retiré les éléments suivants :

- Nombre de pêcheurs du quartier maritime s'adonnant à la pêche côtière, soit 597.
- Pourcentage des pêcheurs côtiers travaillant à temps complet et le reste travaillant à mi-temps, soit respectivement 77 % et 23 %.

A / Mesure de l'activité globale.

Nous en avons déduit le nombre de journées de pêcheurs qu'il fallait répartir sur les différentes activités au cours de l'année 1972, soit : nombre total de pêcheurs du quartier s'adonnant aux activités côtières : 597. Sur ces 597 pêcheurs :

77 % travaillent à temps complet, soit : 460

23 % " " mi - temps , " : 137

On peut pour faciliter les calculs qui suivront ramener ces 137 pêcheurs à mi-temps en $\frac{137}{2}$ soit 68 pêcheurs théoriques à temps complet.

Total de pêcheurs "théoriques" à temps complet = 460 + 68 = 528

Ne pouvant connaître le nombre exact de jours de pêche effective de chaque pêcheur au cours de l'année 1972, nous avons préféré répartir le travail sur l'année entière , soit :

528 pêcheurs x 365 jours = 192.720 Journées-Pêcheurs

Cet indice (J.P.) de l'activité de pêche se justifie dans la mesure où le revenu annuel des pêcheurs comptabilisés dépend totalement de la pêche.

B/ Répartition de l'activité globale.

A partir de la mesure de l'activité globale, nous avons cherché à retrouver les activités élémentaires. Ces activités élémentaires seraient alors reportées sur la carte et sur celle-ci on verrait ressortir des indices d'exploitation plus ou moins grands par secteur et ensuite dans la mesure du possible, on établirait des cartes saisonnières montrant les fluctuations de ces indices au cours de l'année.

Pour découper l'activité globale, nous avons utilisé deux méthodes complémentaires :

1 - Méthode directe :

En effet, certaines activités bien délimitées dans le temps et pour lesquelles nous disposons des listes des navires s'y adonnant ont pu être directement chiffrées.

<i>Activité</i>	<i>Navires</i>	<i>Pêcheurs</i>	<i>Durée en jours</i>	<i>Indice d'activité en Journées-Pêcheurs</i>
Coquille St Jacques	25	70	180	12.600
Chalutage permanent	9	21	365	7.665
Chalutage complémentaire	6	18	150	2.700
Bolínche	17	102	210	21.420
Coquillages divers	60	121	80	9.680
TOTAL				54.065
<p><i>= La pêche des coquillages divers est une activité complémentaire qui n'est pratiquée que quelques jours par mois pendant la période d'ouverture (10 mois).</i></p>				

Pour le reste des activités, difficiles à appréhender directement en raison de la diversité des gabarits des navires, de la dispersion des ports et surtout de l'intrication de ces activités menées souvent simultanément, nous avons dû procéder par une méthode indirecte.

2 - Méthode indirecte :

Connaissant l'intensité déjà mesurée précédemment, nous la retranchons du total, soit :

$$192.720 \text{ J.P.} - 54.065 \text{ J.P.} = 138.665 \text{ J.P.}$$

Ce chiffre de 138.665 J.P. recouvre donc les activités résiduelles.

Si nous admettons que le choix d'une activité par le pêcheur est guidé non par le tonnage qu'il débarque mais par la valeur du produit, le rapport des valeurs des espèces pêchées par la flottille côtière devient un bon indicateur de l'effort relatif porté sur chacune d'elles.

Or, nous disposons des statistiques donnant le tonnage et la valeur des espèces par port de débarquement du quartier. Ces statistiques des Ponts et Chaussées dont nous ne pouvons préjuger de la représentativité, sont néanmoins intéressantes dans la mesure où elles permettent de connaître l'effort relatif porté sur les différentes espèces. Il devient alors possible de connaître l'effort absolu que chacune d'elles représente car nous possédons le chiffre global qu'elles recouvrent ensemble, soit : 138.665 J.P. Il faut quand même prendre des précautions avant de passer aux calculs :

1 - Il ne saurait être question de recompter les produits dont nous avons estimé la part dans l'activité globale ; or, nous ne possédons pas la liste des valeurs des espèces débarquées par la pêche côtière à Concarneau, et quand on sait que la production des coquilliers, des chalutiers côtiers et des bolincheurs est débarquée dans sa totalité dans le même port, nous ne risquons pas de commettre cette erreur.

2 - D'autre part, nous considérons que les espèces débarquées dans les ports du quartier par la petite pêche proviennent bien du secteur couvert par les limites de la carte ; cela suppose qu'elles ne sont pas débarquées dans les ports extérieurs au quartier ou que les pêcheurs étrangers ne débarquent pas, dans ces petits ports, le produit de leur pêche qui ne proviendrait pas de la zone délimitée par la carte. Ceci nous semble réalisé, sauf pour les ports dépendant de la station maritime de Doëlan dont les pêcheurs subissent l'attraction du plateau de Groix dans la mesure où des impératifs de temps (sorties journalières), de qualité des produits (l'emploi de la glace et les viviers sont exceptionnels à bord des navires) et des gabarits des bateaux (plus de 90 % des navires ont une jauge inférieure à 10 tonnes), les lieux de pêche ne sont pas très éloignés du port de débarquement (soit un rayon maximum de 12 milles pour 85 % des navires, le reste allant pêcher au maximum dans un rayon de 24 milles).

Les calculs ont été menés de la façon suivante :

Nous avons regroupé dans un tableau (*Annexe XXX*) le détail des espèces débarquées, en indiquant la valeur déclarée par port du quartier ; pour chaque espèce, nous avons fait le total de la valeur pour les ports du quartier (+) et le total général de la valeur. Ce total général, soit : 3.320.582 F, divisé par le total de Journées-Pêcheurs, soit : 138.665 J.P., nous donne la valeur unitaire de la journée de pêcheur, soit : 24 F. Cette valeur unitaire divisant le total de valeur de chacune des espèces, nous donne le nombre de journées de pêcheurs que représente la capture de cette espèce. En divisant ce chiffre par 365, nous obtenons le nombre de pêcheurs théoriques qui tirent leur revenu annuel de l'espèce considérée (*Annexe XXX*).

Dans le découpage par espèces, nous trouvons une rubrique "Poissons Divers" qui représente une activité importante, soit : 50.649 J.P.. nous avons détaillé cette activité en considérant le rapport des valeurs des espèces qui entrent dans cette rubrique, calculé à partir d'une statistique détaillée des espèces côtières débarquées dans le quartier de Concarneau au cours de l'année 1971.

Ces proportions sont les suivantes :

<i>Lieux Jaunes</i>	40 %	soit :	20.256 J.P.	pour 1972
<i>Tacauds</i>	20 %	"	10.128 J.P.	" "
<i>Labridés</i>	20 %	"	10.128 J.P.	" "
<i>Soles, Turbots, Barbues</i>	10 %	"	5.065 J.P.	" "
<i>Sparidés</i>	5 %	"	2.532 J.P.	" "
<i>Indéterminés</i>	5 %	"	2.532 J.P.	" "
TOTAL :		50.649 J.P.	

(+) Nous n'avons pas tenu compte de la valeur des espèces débarquées à Concarneau, autres que le produit des Bolincheurs, Coquilliers et Chalutiers déjà entrés en ligne de compte et représentant la majorité des mises à terre de ce port pour la pêche côtière, alors que nous comptons dans les 138.665 J.P. l'activité résiduelle des autres pêcheurs de ce port ; ceci ne saurait être une source d'erreur car cette activité résiduelle est peu différente de l'activité des autres ports du quartier et ne saurait affecter la valeur du rapport entre espèces établi à partir des autres ports du quartier.

REPORT DE L'INTENSITE DES DIFFERENTES ACTIVITES SUR LA CARTE.

Nous voulions reporter l'intensité de pêche que représente chaque activité sur la carte. Ceci dépasse nos possibilités, en l'absence de certains documents, comme les carnets de pêche.

Nous avons repris les renseignements fournis par certains patrons choisis dans l'éventail des activités côtières du quartier pour établir des cartes des zones de pêche fréquentées et des engins utilisés au cours de l'année. Nous pouvons ainsi avoir une idée de la succession saisonnière des zones de pêche (voir *Annexes II à XXIX*)

Dans un tableau général, nous avons d'autre part regroupé l'intensité de la pêche en 3 catégories : Rocheux, Meuble, Pélagique, pour montrer l'importance de chacune d'elles. Il en résulte que les fonds rocheux revêtent une importance particulière dans le maintien des activités côtières (*Annexes XXXI & XXXII*)

Ces résultats sont résumés dans le tableau ci-dessous, où nous avons isolé les activités de chalutage ; elles sont limitées à la Grande Vasière, c'est-à-dire à des fonds supérieurs à 70 m. et à une très faible partie du secteur de la Basse Jaune, le reste de la Baie étant interdit à cette activité.

SUBSTRAT	ROCHEUX	MEUBLE	
ACTIVITE	BENTHIQUE	BENTHIQUE	PELAGIQUE
% de J.P. y compris le chalutage	49,5 %	30,5 %	18,5 %
% de J.P. sans tenir compte du chalutage	52,5 %	26,5 %	19,5 %
occupation dans le temps (hors chalutage)	toute l'année	toute l'année sauf l'été	toute l'année sauf l'hiver
% de J.P. par catégories (hors chalutage)	P. 55 % Cr. 67 % Co. -	11 % 33 % 100 %	34 % - -

P. = Poissons
Cr = Crustacés
Co = Coquillages

CONCLUSION.

De l'examen des cartes, il ressort que la Baie de Concarneau est presque entièrement occupée spatialement par les différents types d'activité de pêche côtière.

Tous les platiers rocheux et leurs accores sont l'objet d'une exploitation intense tout au long de l'année ; ils représentent 67 % de celle des Crustacés et 55 % de celle des Poissons. Ces fonds rocheux totalisent plus de 50 % de l'intensité de pêche côtière de ce secteur.

- Sur les fonds meubles s'exerce une pêche temporaire de coquillages et de Crustacés, 26,5 % du total de Jours/ Pêcheurs, si l'on exclue le chalutage pratiqué presque toujours plus au large - ; la totalité des Coquillages, 33 % des Crustacés, 11 % des Poissons (essentiellement des Pleuronectes et des Bars) y sont pêchés.

Ces fonds sont libérés en été du fait des périodes réglementaires de fermeture de la pêche aux Coquillages. Quant aux Crustacés, leur capture sur fond meuble s'effectue essentiellement au printemps (Araignées ...) et pendant la mauvaise saison (Tourteaux, Langoustes, Crevettes).

- Au-dessus des fonds meubles, se pratique la pêche pélagique à la bolinche ou à la "mitraille", du printemps à l'automne, mais presque exclusivement la nuit.

Il ne faut cependant pas minimiser l'importance des fonds meubles, dans la Baie de Concarneau dominant les sédiments envasés très riches, hébergeant vraisemblablement des nurseries, abondantes et variées (cf. travaux de ce même Laboratoire sur l'endofaune). L'essentiel de cette Baie étant interdite au chalutage et au dragage, cette mesure constitue la meilleure protection qui soit ; d'autant plus ^{que} la majorité des engins utilisés par la petite pêche côtière sont très sélectifs et peu meurtriers pour les jeunes.

Il en ressort une notion d'équilibre entre les possibilités biologiques et leur exploitation. L'accroissement de l'armement à la pêche côtière en est une illustration. Un risque existe cependant, le développement prévisible du chalutage pélagique. Ce dernier est encore limité aux quartiers voisins, son danger réside dans le fait que les engins peuvent "racler" sur le fond et préférer les jeunes classes non recrutées par les engins existant jusqu'ici.

Un autre facteur vient renforcer cette notion d'équilibre. Le milieu est très varié, les fonds très diversifiés, les activités d'exploitation sont multiples, chacune ne représente en moyenne que 5 % du total, l'activité majeure dépasse à peine 10 %. Cette polyvalence des activités d'exploitation est sans conteste le facteur maître de la stabilité de l'équilibre qui apparaît de façon très spécifique au niveau de cette Baie. C'est ce qui avait motivé le choix de cette région comme étude préliminaire.

ETAT DE LA FLOTTILLE & DES MARINS PRATIQUANT
LA PECHE COTIERE DANS LE QUARTIER DE
CONCARNEAU PENDANT 1972.

(d'après les Ponts & Chaussées - Janvier 1973)

Communes	Stations maritimes	Nombre Navires <10 tonneaux	Nombre Navires >10 tonneaux	Nombre de Pêcheurs
FOUESNANT	MOUSTERLIN	18	0	40
	BEG-MEIL	25	0	51
	CAP-COZ	8	0	17
FORET-FOUESNANT	PORT-LA-FORET	17	0	29
CONCARNEAU	CONCARNEAU	67 +	10	100 ++
TREGUNC	TREVIGNON	31	0	35
NEVEZ	RAGUENES	6	0	7
	PORT-MANECH	16	0	20
	KERDRUC-ROSBRAS	22	0	24
PONT-AVEN	PONT-AVEN	1	0	1
RIEC / BELON	BELON (Rive Droite)	14	0	20
MOËLAN / MER	BELON (Rive Gauche)	18	6	50 ++
	BRIGNEAU	22	6	83
	MERRIEN	15	0	15
CLOHARS-CARNOËT	DOËLAN	31	5	90
	LE POULDU	5	0	5
TOTAL -----		328	27	597

+ Données des Affaires Maritimes 1969

++ Estimation

ANNEXE II

QUARTIER MARITIME CONCARNEAU Nom du Bateau "BERCEAU DES AMOUREUX" (pinasse 13 m Patron :
 au moins 20 ans) Equipage : 4 matelots

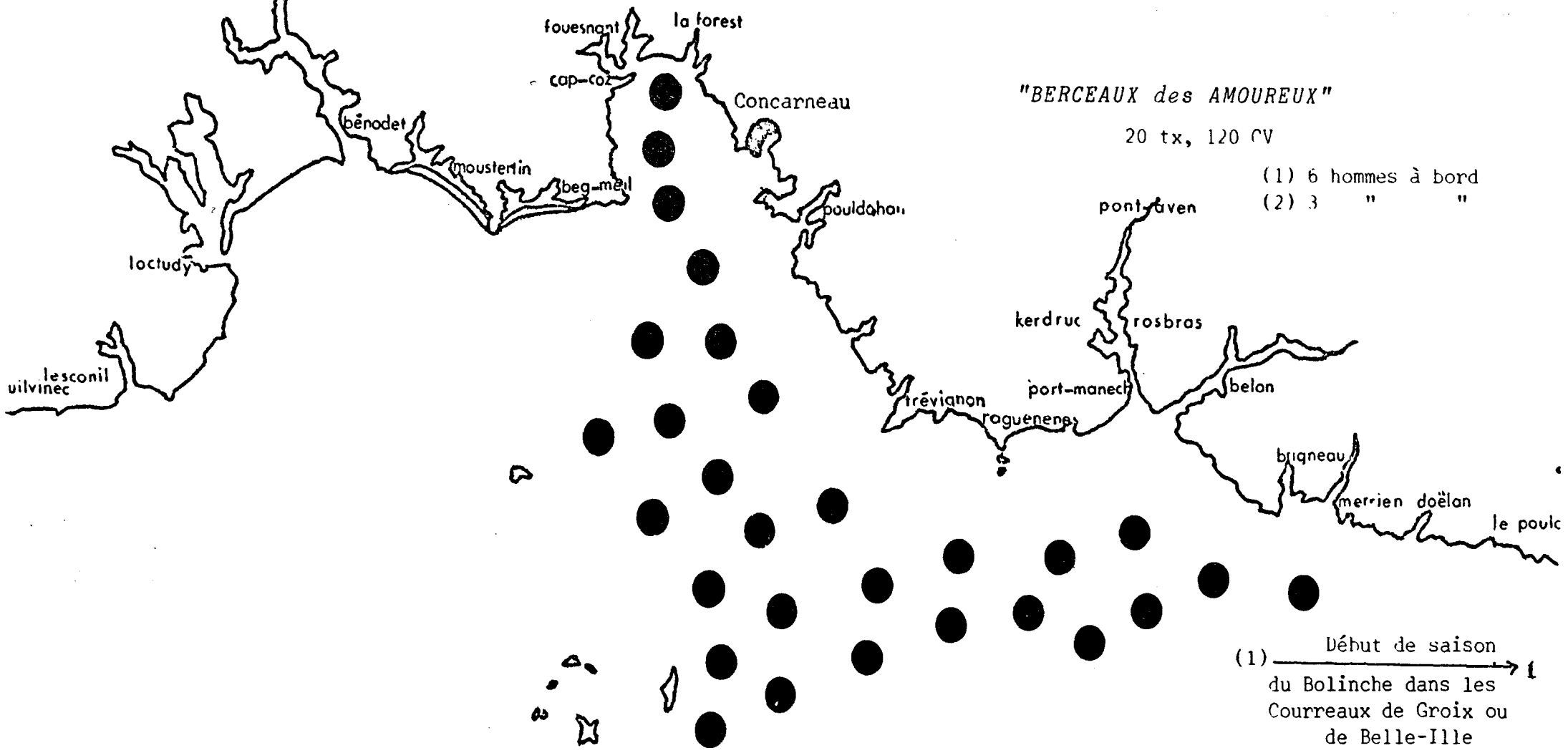
Port D'attache BRIGNEAU
 Ports de vente LORIENT, QUIBERON, CONCARNEAU & LOCTUDY (Mulets)

Activité principale : pêche au bolinche des espèces pélagiques (Sardines, Maquereaux, Anchois, Mulets) et Coquilles

EPOQUE	ENGINS	PECHE	ZONES DE PECHE
fin mars à fin septembre-Octobre	bolinches 240 m sur 50 à la détection	Sardines Maquereaux, Mulets, Sprat Anchoix	(Courreau de Groix } suivant l'abondance du Poisson et " de Belle-Ile } l'espèce recherchée, difficilement { Baie de Concarneau } localisable (fonds non accidentés) " "
octobre à début mars	2 dragues	Coquilles, Araignées, (Etoiles de mer et Oursins sont dans la drague)	Belle-Ile (sur fonds vaseux) Il faut relever les dragues rapidement toutes les 15 minutes environ)

Autres renseignements : - dans le quartier de CONCARNEAU, il reste 17 à 18 bolincheurs dont 6 à DOËLAN , 3 à CONCARNEAU
 le reste à PORT -MANECH et BRIGNEAU, tous pêchent sur détection de nuit.
 les équipages de 5 à 7 hommes par bateau (petits bolinches : 2 vieux modèles de 120 m bout à bout)
 power-blocks en majorité (ouverture des margouillots par système à clips)

- la pêche du Mulet (*Mugil auratus*) se déroule en fin de saison (presque toujours en Baie de Concarneau,
 (Penfret, Moustierlin, Beg-Meil), et le meilleur rendement est obtenu au lever du jour, possibilité
 de capturer 2 tonnes par coup de filet et même 4 tonnes.
 Le banc de Mulet à la détection se marque par des bâtonnets . Le "Berceau des Amoureux" est le
 seul à pêcher au bolinche encore en décembre.
 Il avait désarmé en octobre pour pêcher la coquille, mais vu le faible rendement de la pêche, a
 réarmé au bolinche ; de bonnes pêches au Mulet au cours de l'arrière saison (novembre-décembre)
 l'encourage à persister.



"BERCEAUX des AMOUREUX"

20 tx, 120 CV

- (1) 6 hommes à bord
- (2) 3 " "

(1) ——— Début de saison
du Bolinche dans les
Courreaux de Groix ou
de Belle-Île →

(2) ——— Coquilles St Jacques
de Quiberon →

Port d'Attache : DOËLAN

Port de Débarquement : CONCARNEAU

- - Bolinche de nuit ou pêche à la "mitraille"
 - fin mars à octobre
- - Coquilles St Jacques dans le Courreaux de Belle-Île
 - d'octobre à mars

5 milles

QUARTIER MARITIME CONCARNEAU Nom du Bateau "VAGABOND DES MERS" Chalutier côtier 10 m Patron : Antoine NICOT
140 CV Equipage : 2 Matelots

Port d'attache CONCARNEAU

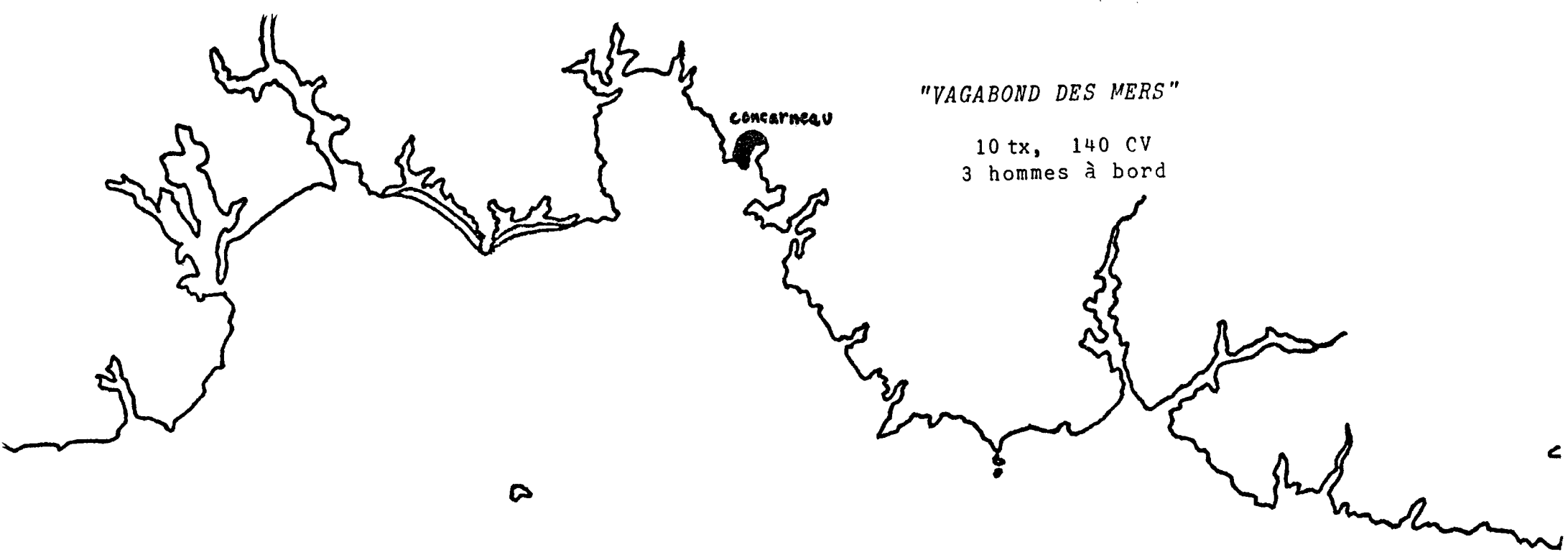
Port de vente CONCARNEAU , rentre au port le soir entre 8 h - 8 H 30 et repart le matin vers 6 H (en hiver) car lieux de pêche à 2 heures de route)

Activité permanente : le chalutage côtier (Chalut de 18 m)

EPOQUE	ENGINS	PECHE	ZONES DE PECHE
toute l'année	chalut de fond (3 traits l'hiver et 4 l'été)	Poissons de fonds et Langoustines surtout	du S.E. de la Jument vers le S.O. de Basse Jaune et le dernier trait en revenant vers le port. zone particulièrement fréquentée : le Grand Banc

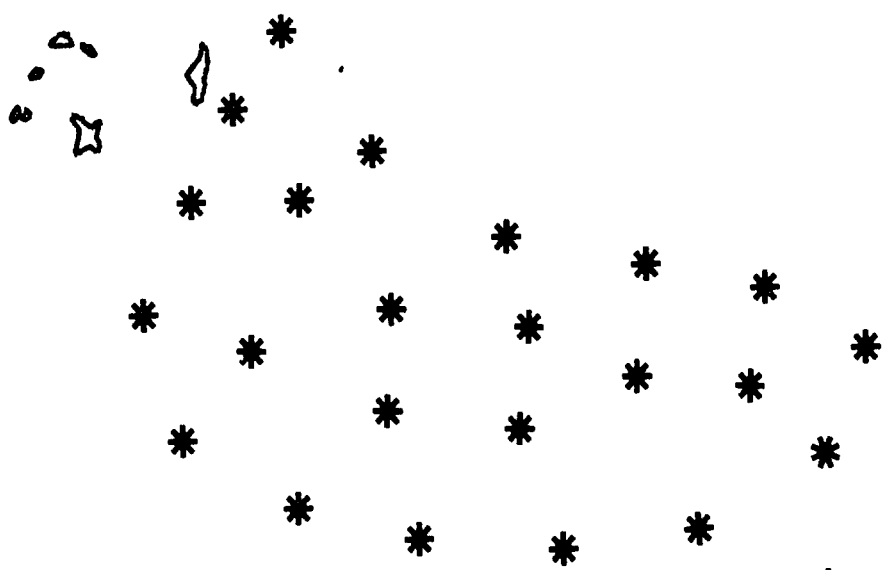
Autres renseignements : à Concarneau - 8 chalutiers côtiers de 10 à 13 m fréquentant cette zone de pêche, conjointement 4 ou 5 Guilvinistes
- à ces 8 chalutiers s'ajoutent 4 autres concarnoïis d'un gabarit plus important = 14 m (30 tx) qui pratiquent la pêche du jour, mais leurs lieux de pêche sont plus éloignés S.O. Belle-Ile (3 H. de route) ; ils rentrent vers minuit et repartent immédiatement après le débarquement de la pêche (2 à 3 heures du matin)

Chalutiers pêchant le Lançon dans le chenal des Bluniers
l'insulaire de l'Ile Tudy
le Men Bret " "
le Dalch Mad " "
éventuellement le Xanthie immatriculé G.V. mais port d'attache Concarneau



"VAGABOND DES MERS"

10 tx, 140 CV
3 hommes à bord



*Chalutage côtier toute l'année

5 miles



QUARTIER MARITIME CONCARNEAU Nom du Bateau "ROBIN DES MERS" (9 m, 5 tx, 79) Patron : Jean MERRIEN

Equipage : 1 matelot

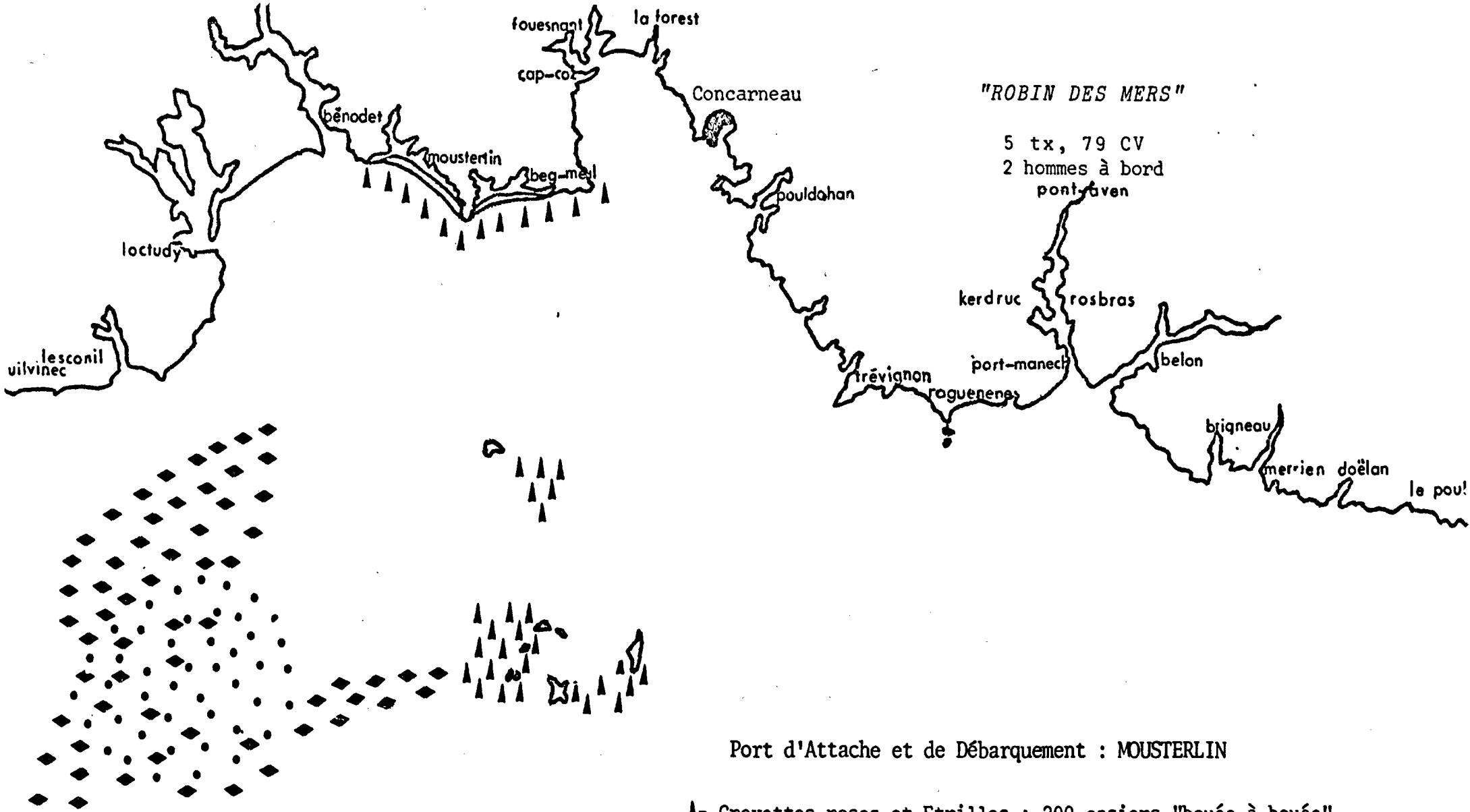
Port d'attache MOUSTERLIN

Port de vente MOUSTERLIN

Activité principale : Crevettes puis Crustacés divers

EPOQUE	ENGINS	PECHE	ZONES DE PECHE
Juillet à automne	Casiers indépendants	Crevettes (<i>Leander serratus</i>)	- rocheuse : dans le triangle compris entre la Pointe de Bénodet, l'avancée des roches de Moustierlin et la Pointe de Beg-Meil ; dans toute la zone de l'Archipel de Glénan, la Chambre, Men ar Chy, Castel bihan, de Brilimec à Castel Barguin).
de l'automne à fin février	5 à 6 filières de 40 casiers espacés de 14 brasses, soit 200 à 240 casiers	Crevettes (<i>Leander serratus</i>)	- meuble : vase dans le sud de la côte bigoudenne, entre le 47°41' lat. Nord et le 47°45' Nord le 4°10' W et le 4°20' W, les filières sont mouillées dans le prolongement des croches (complémentaires des chalutiers); peut descendre jusqu'à des fonds de 90 m
de mars à juillet	4 à 5 filières de 50 casiers espacés de 15 brasses	Tourteaux Araignées	- dans l'ouest de l'Archipel et sud de la côte bigoudenne sur fonds vaseux dans le parage des croches.

Autres renseignements : à Moustierlin : 16 à 17 navires de pêche de 7,50 m à 9 m, tous caseyeurs, 2 à 3 à bord (Crevettes, Crustacés); les plus petits = filets dérivants de nuit, moule 90, pêchent l'Orphie et accessoirement le petit Maquereau, dans le triangle de la Pointe de Bénodet, roches de Moustierlin et Pointe de Beg-Meil pendant l'hiver.



"ROBIN DES MERS"

5 tx, 79 CV
2 hommes à bord
pont-à-àven

Port d'Attache et de Débarquement : MOUSTERLIN

- ▲- Crevettes roses et Etrilles : 200 casiers "bouée à bouée" de juillet à l'automne
- Crevettes roses : 5 filières : soit 240 casiers sur la vase de l'automne à février
- ◆- Tourteaux, Araignées, Langoustes : 200 casiers en filière de mars à juillet

5 milles

QUARTIER MARITIME CONCARNEAU Nom du Bateau : "CASABIANCA" (pinasse 14 m Patron : 35 ans

30 tx, 160 CV, construit en 1957

Equipage : bolinche : 7 - 8 hommes
coquille : 4 hommes

Port d'attache CONCARNEAU

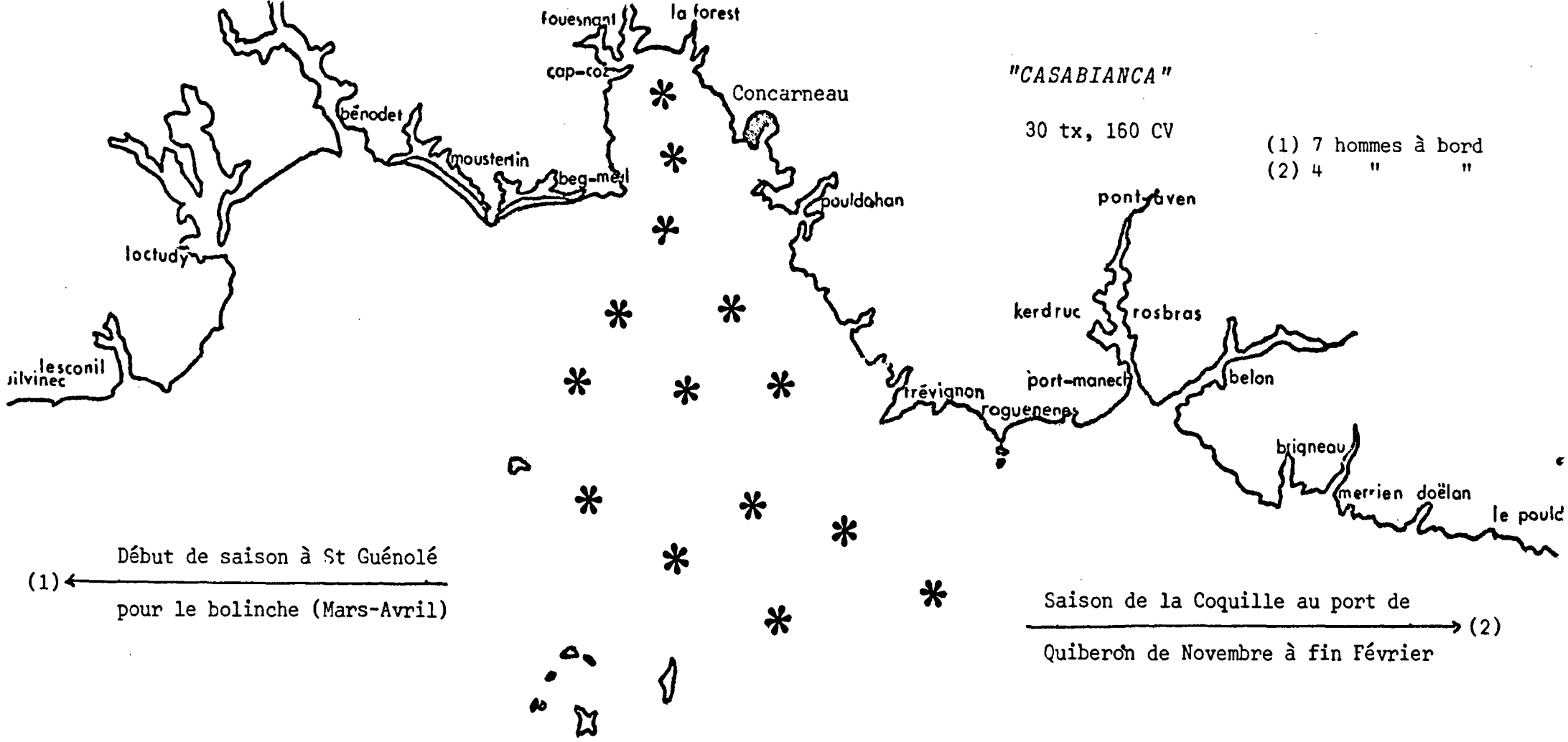
Port de vente CONCARNEAU pour la Sardine et éventuellement St GUENOLE (1e matin à 8 heures)
pour la Coquille BELLE-ILE

Activité principale : Sardine et Coquille

EPOQUE	ENGINS	PECHE	ZONES DE PECHE
mars-avril à septembre octobre, (a désarmé le bolinche le 9/2/73)	Bolinches (360 m sur 65 m) éventuellement "mitrailleurs"	Sardines, Anchois Maquereaux (petits) Maquereaux de ligne	toute la Baie de Concarneau et éventuellement la Baie d'Audierne, difficilement localisable (fonds meubles) car pêche pélagique (va jusque dans l'Anse de la Forêt) Baie de Concarneau au mouillage sur banc de maquereaux
novembre à février (réglementée)	2 dragues à l'eau + 1 rechange	Coquilles St Jacques et Araignées	Anciennement Baie de St Briec mais depuis l'application des licences (1973), pêche dans les Courreaux de Belle-Ile.

Autres renseignements :- entièrement équipé pour la pêche à la Sardine sur détection de nuit depuis 1972 (Sondeur, power-block et bolinche de grandes dimensions), avant pratiquait encore la pêche à la rogue de jour avec annexe et petit bolinche (120 m sur 40 puis 240 m sur 40).

- ne peut actuellement pratiquer le chalutage pélagique qui nécessite au minimum un moteur de 240 CV, d'autre part, insiste sur l'incompatibilité du chalutage pélagique et de la pêche au bolinche, car en plus du préjudice porté aux jeunes individus (Sardines, Rougets ...), le chalut pélagique disperse les bancs de Poissons pélagiques et rend difficile les détections intéressantes.
- l'effectif relativement faible de l'équipage (7 à 8 H en tout) pour la pêche au bolinche (contre 10 à 11 H à St Guénolé) s'explique par l'utilisation permanente du power-block alors que les St Guénolistes pratiquant dans un milieu beaucoup plus ouvert (Baie d'Audierne) utilisent rarement leur power-block.



"CASABIANCA"

30 tx, 160 CV

(1) 7 hommes à bord
(2) 4 " "

(1) ← Début de saison à St Guénolé
pour le bolinche (Mars-Avril)

Saison de la Coquille au port de
Quiberon de Novembre à fin Février → (2)

Port d'Attache et de Débarquement : CONCARNEAU

- * - Pêche de nuit au bolinche ou à la "mitraille" à Maquereaux
- de mi-mars à mi-octobre
- O - Coquille St Jacques de Novembre à fin Février dans les
Courreaux de Belle-Île

5 milles

ANNEXE X

QUARTIER MARITIME CONCARNEAU - Nom du Bateau "LE TELSTAR " (pinasse 9 m) Patron : Rémy LE GOFF
5,74 tx, 65 CV

Equipage : 3 matelots

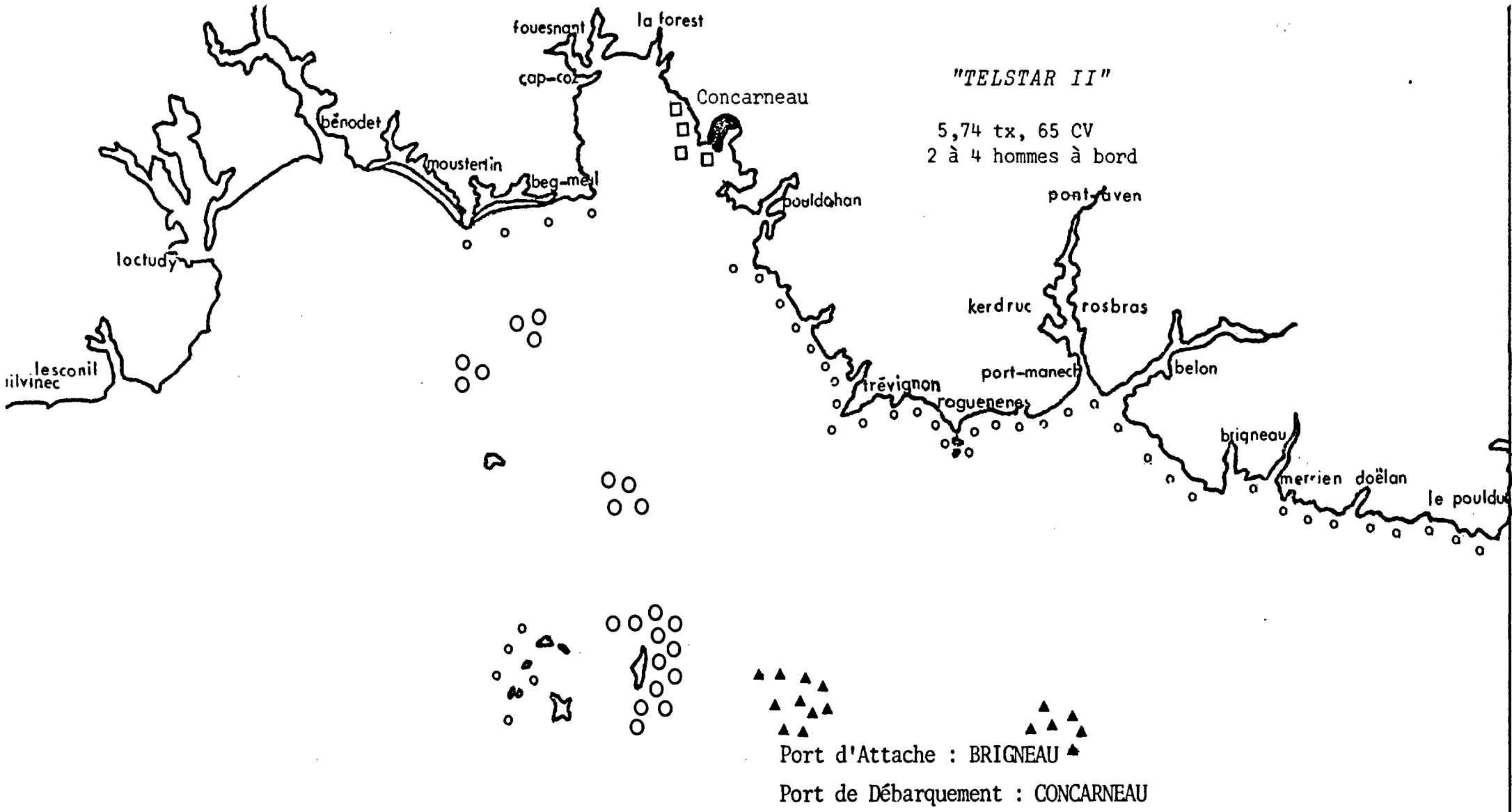
Port d'attache BRIGNEAU

Vente directe à CONCARNEAU en fin d'après-midi (4 - 5 H du soir) pendant la coquille

Activité principale : Coquilles et Crustacés, accessoirement pêchés aux "Eperlans" (= athérine)

PERIODE	ENGINS	PECHE	ZONES DE PECHE
octobre à mars pêche règlementée	2 dragues à l'eau + 1 de rechange	Coquilles St Jacques et Araignées	du Sud-Est des Pourceaux au N.E. de Penfret, les endroits recherchés étant les abords de Pen a Men et le pourtour des épaves
Février à mars (éventuellement)	Filets maillants à Merlus	gros Merlus et Lieux	Plateau de Basse-Jaune
Septembre à Décembre	2 sennes (4 hommes) avec appâtage à la rogue	"Eperlans" = athérine	près des côtes dans le fond des anses (Beg-Meil et la Forêt et sortie du port de Concarneau.
le reste de l'année	casiers Homards	Homards et Crabes	Tout le long de la côte rocheuse de Moustierlin à Beg-Meil
idem	Tramails	Poissons démersaux	idem

Autres renseignements : C'est le seul bateau à Concarneau à pratiquer la pêche aux "Eperlans" (2 ou 3 autres s'y sont mis en décembre 1973)
Une bonne journée = 400 kg et même 1 tonne



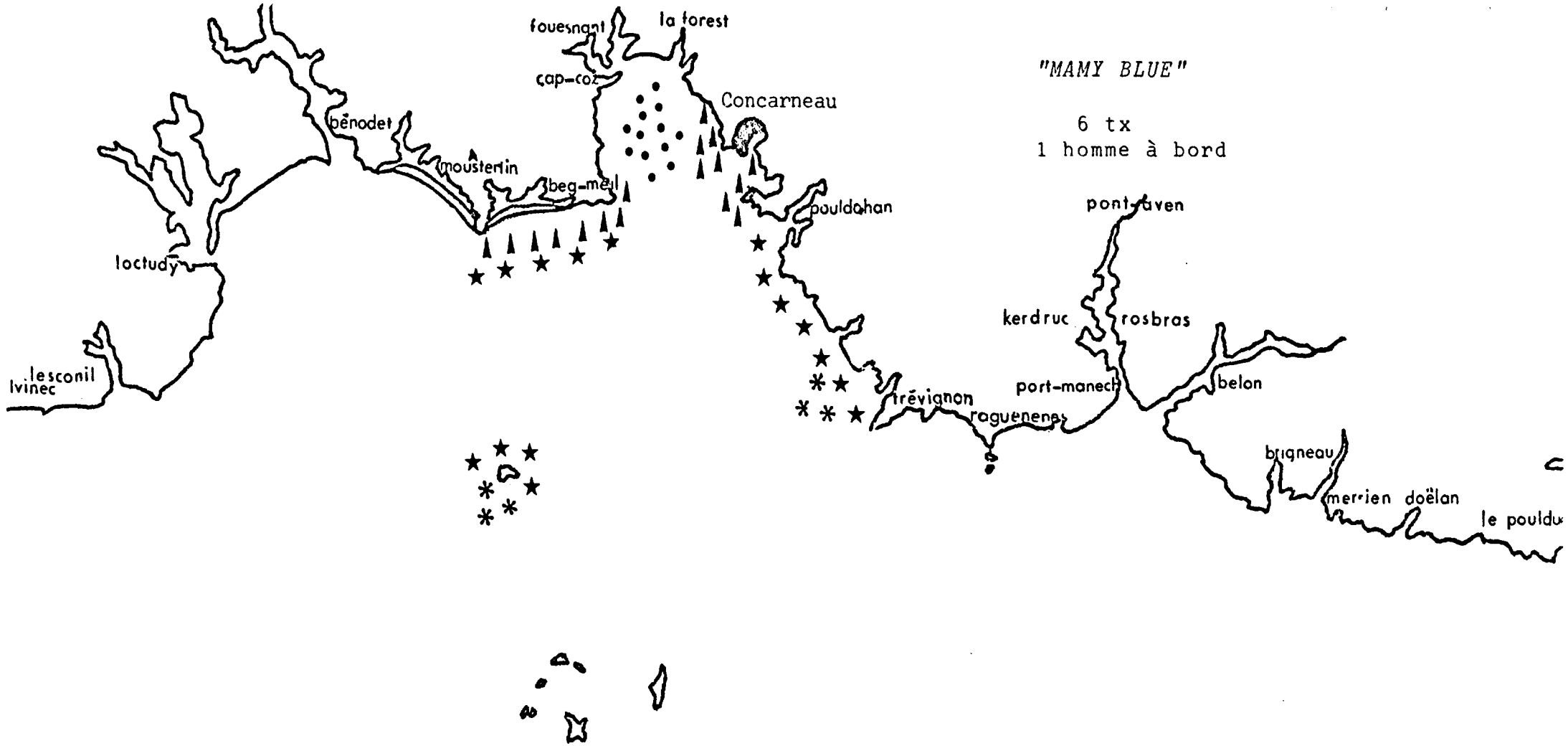
QUARTIER MARITIME CONCARNEAU - Nom du Bateau "MAMY BLUE " (8 m, construit Patron : seul à bord
 en 1973) Equipage : 0

Port d'attache : CONCARNEAU

Port de vente : CONCARNEAU

Activité principale : Casiers à Crevettes et Palancre à Lieux et Bars

PERIODE	ENGINS	PECHE	ZONES DE PECHE
Eté à hiver (désarme mi-décembre)	140 casiers "bouée à bouée"	Crevettes (<i>Leander serratus</i>)	abords immédiats du port (Mer Marque) et entre Beg-Meil et Moustierlin (automne)
Printemps à automne	Palanques à Bars bouettées aux Etrilles, aux Crevettes ou aux Lançons	Lieux, Bars Bars et Poissons plats	- en zone rocheuse (face au Laboratoire Maritime - sur substrat meuble propre (Moutons et S.E. des Soldats)
en plus, pendant l'année	pêche à la traine aux caoutchoucs	Lieux et Bars et Maquereaux	le long de la côte vers Moustierlin et Trévignon



"MAMY BLUE"

6 tx
1 homme à bord

Port d'Attache & de Débarquement : CONCARNEAU

- ▲ - Crevettes roses : 140 casiers "bouée à bouée" sur fonds rocheux de juin à octobre
- - Crevettes roses : 140 casiers en filières sur la vase
- ★ - Pêche à la traine (Lieux, Bars, Maquereaux) toute l'année
- * - Palangres à Lieux et Bars - printemps et automne

5 milles

QUARTIER MARITIME CONCARNEAU - Nom du Bateau "LA THALIZANE" (14 m) Patron : Philippe PICOLEC - 35 ans
 (arrivé à la pêche cette année)
 (1ère saison de pêche) Equipage : 1

Port d'attache CONCARNEAU

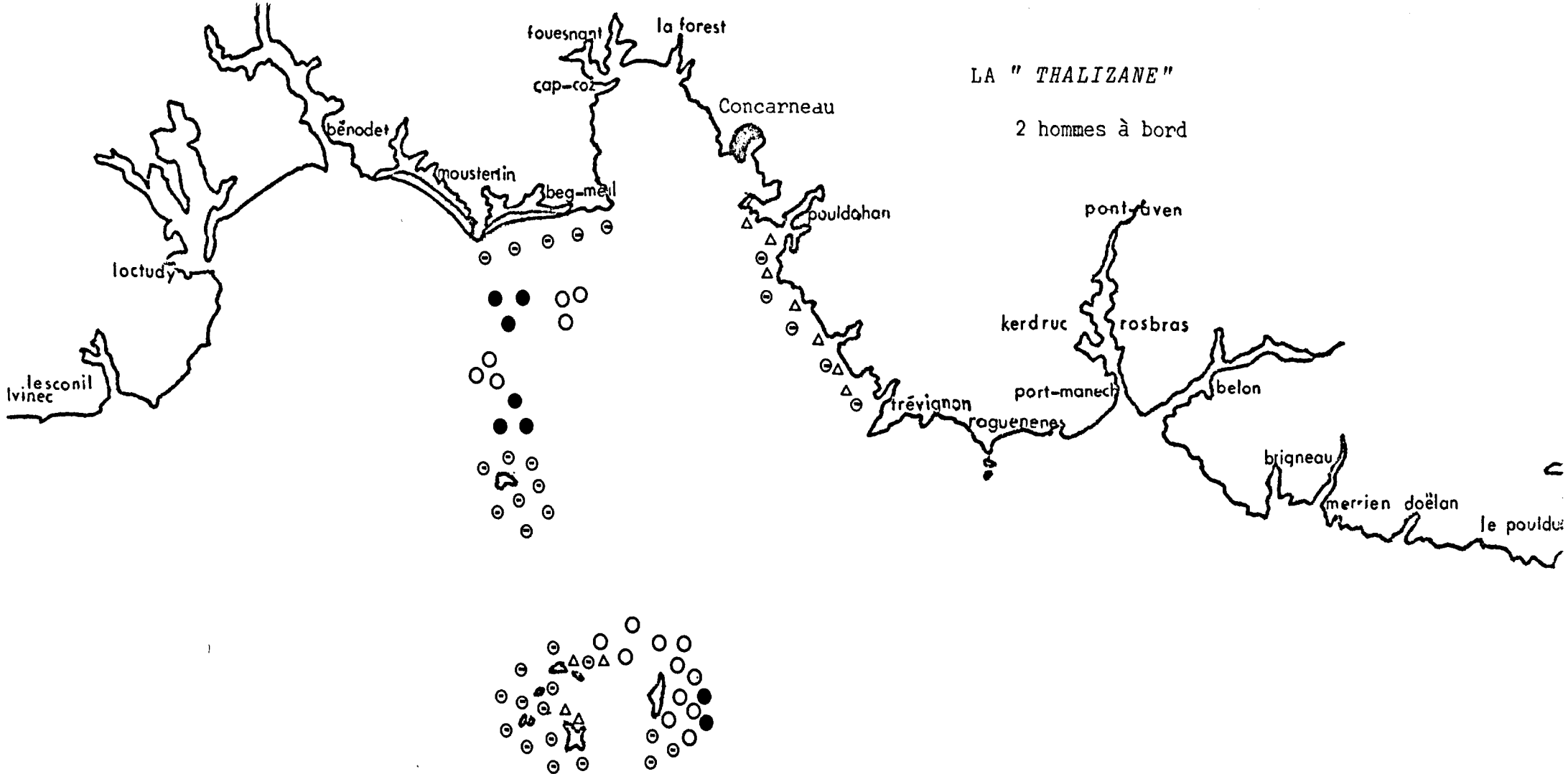
Vente directe à CONCARNEAU (l'après-midi vers 17 H comme les autres coquillers, la vente des coquilles se fait difectement avec le mareyeur ou encore les restaurateurs, sans passer par la criée).

Activité principale : Coquilles St Jacques et coquillages divers.

PERIODE	ENGINS	PECHE	ZONES DE PECHE
Octobre à mars pêche règlementée	2 dragues à coquilles	Coquilles St Jacques et Araignées	- à l'Est de Penfret - entre la Pointe de Moustierlin et les Moutons (coquille brisée)
éventuellement pendant toute l'an- née, sauf deux mois d'interdiction	drague à coquillages	Praires Spisules Fleurs de Blé	- à l'intérieur des Glénan (entre Fort Cigogne et Nord Coch et entre N.O. Penfret et l'Ile de Guiriden) - à l'Est des Pourceaux et au Nord des Moutons - entre le Nord des Moutons et Sud de Moustierlin
printemps - été	tramails	Poissons démersaux Lieux, Labridés	- le long de la côte rocheuse et dans les parages des Glénan (infralittoral)
été (quand il y en a)	filets maillants	Rougets	- le long de la côte rocheuse dans la zone des marées, sur fond meuble propre, de préférence entre des massifs rocheux.

Autres renseignements : on trouve de la Coquille depuis la vase jusqu'au maërl (ex : Grouzil brili) mais pêche peu intéressante car les dragues sont très lourdes et il faut les remonter trop fréquemment (toutes les 10 minutes) = perte de temps.

Pour ce qui est du maërl destiné à la fabrication d'engrais (Maison BOENNEC à Pont-L'Abbé: "Les Lithotamnes de St Nicolas"), tous ces gisements ne conviennent pas, le maërl blanc et fin est le plus recherché.



LA " THALIZANE "

2 hommes à bord

Port d'Attache & de Débarquement : CONCARNEAU

- O- Coquille St Jacques d'octobre à mars (règlementée)
- ⊙ - Travaux : printemps et été
- Δ - Filets à Rougets, en été
- - Coquillages divers toute l'année, sauf en été (règlementée)

5 miles

QUARTIER MARITIME CONCARNEAU - Nom du Bateau "LE RIGADEAU" (Plate de 4 m) Patron : Raymond SALOMON (retraité)
 mot. à godille Equipage : 0 ou parfois le Fils

Port d'attache CONCARNEAU

Vente directe à CONCARNEAU (le matin de 9 h à midi sur le quai, y compris le samedi)

Activité principale : pêche des Crustacés (Crevettes roses et Etrilles) au casiers (30 casiers à Crevettes, bouée à bouée)
 en complément pêche du Lieu et du Tacaud au mouillage sur les Basses, avec lignes de fond boëttées
 au Chinchard

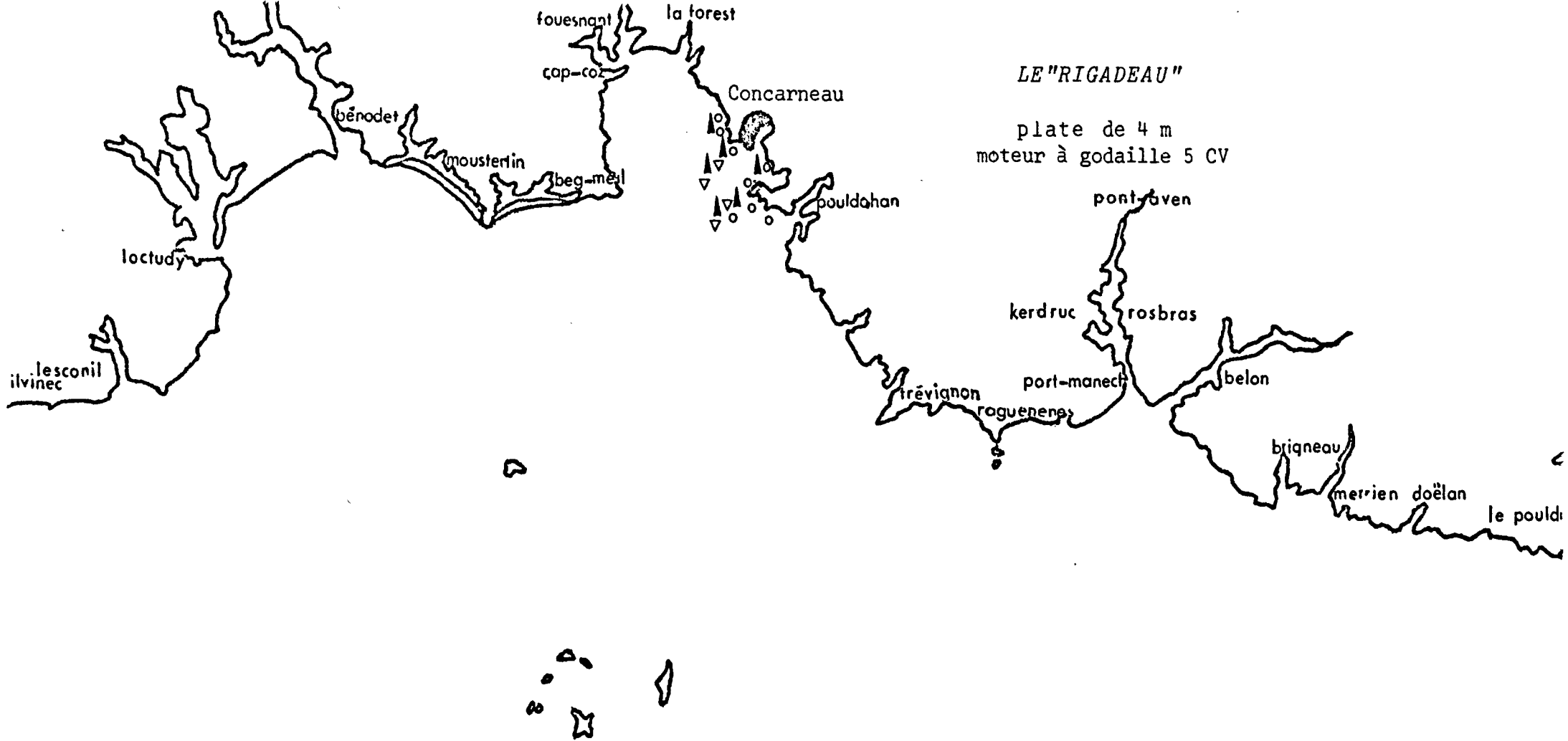
Période d'activité : du fait des caractéristiques du Bateau, ne pêche que du printemps à l'automne et dans les parages
 immédiats de l'entrée du port

PERIODE	ENGINS	PECHE	ZONES DE PECHE
Avril à septembre	30 casiers bouée à bouée, boëttés avec de l'ânon dépioté	Crevettes Etrilles	autour du Cochon et bordure du chenal de Concarneau Men Cren
" "	lignes à main boëttées au Chinchard	Lieux et Tacauds	Basses rocheuses à la sortie du port de Concarneau (Cochon, etc ...)
" "	pêche au tramail	Lieux et Labridés et Tacauds	" " " "

Autres renseignements : La Crevette (*Leander serratus*) se pêche dans la Baie de Concarneau

- d'avril à septembre sur fonds rocheux aux casiers "bouée à bouée" (i.e. indépendant)
- d'octobre à janvier sur fonds meubles (sable et vase) aux casiers en filières

La production journalière pour 30 casiers varie de 5 à 10 kg.



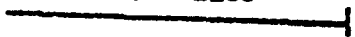
LE "RIGADEAU"

plate de 4 m
moteur à godaille 5 CV

Port d'Attache & de Débarquement : CONCARNEAU

- ▲- Crevettes roses et Etrilles : 30 casiers "bouée à bouée"
- d'avril à septembre
- ▽- pêche au mouillage à la ligne à main (Tacauds, Lieux)
- d'avril à septembre
- 1 tramail
- d'avril à septembre

5 milles



QUARTIER MARITIME CONCARNEAU - Nom du Bateau " ENGOULEVENT" (2 tx - 38) Patron : Lucien OLLIVIER (retraité)

Equipage : 0

Port d'attache POULDOHAN

Port de vente CONCARNEAU (le matin vers 9 H à 11 h)

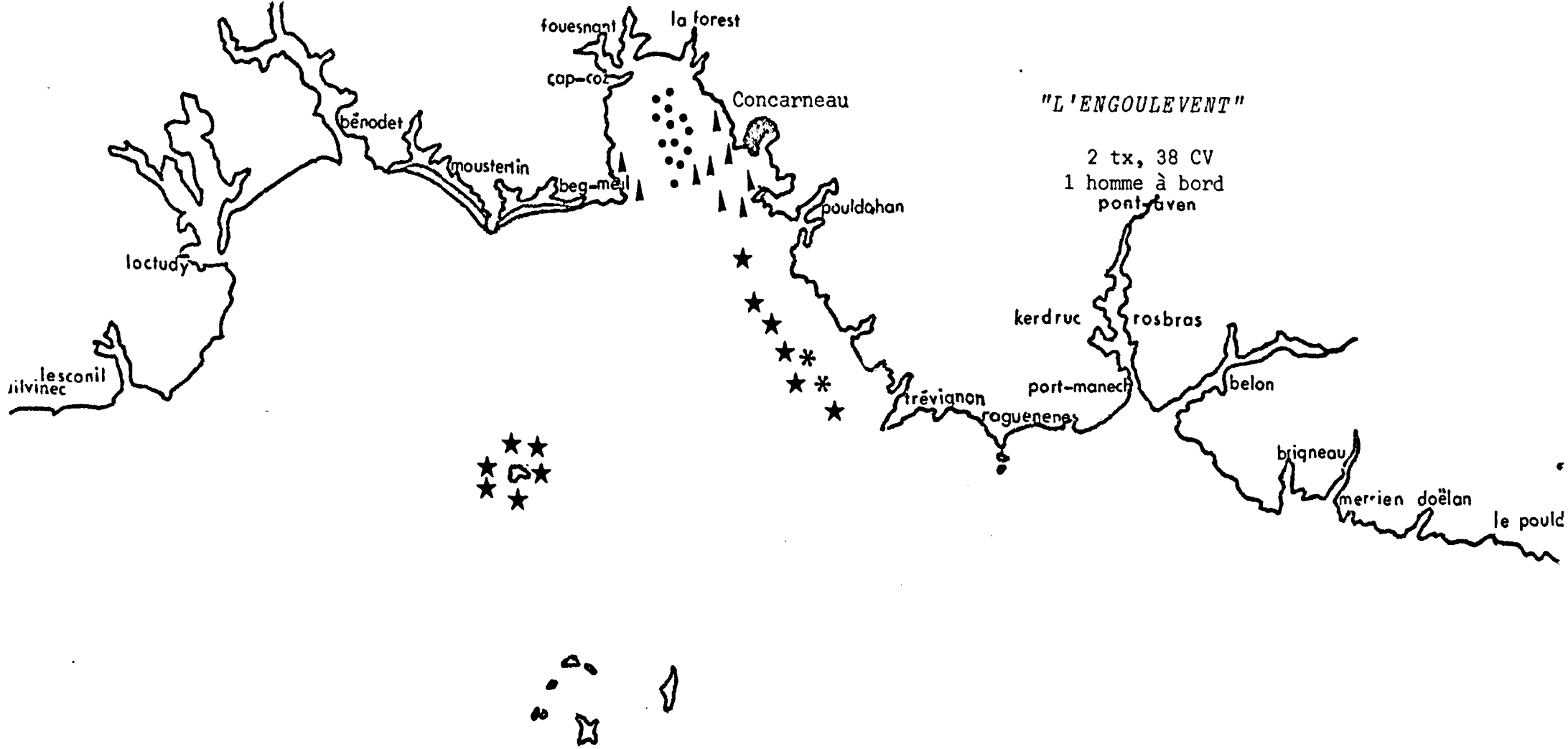
Activité principale : Crevettes - Etrilles et pêche à la traine

PERIODE	ENGINS	PECHE	ZONE
fin Juin - novembre	100 casiers Crevettes "bouée à bouée"	Crevettes roses + Etrilles	Côte rocheuse : à la sortie du port de Concarneau : Le Cochon et Men Marque à Pladen, et Pen ar vas Hir - Men Cren.
novembre à février	Casiers Crevettes en filière	Crevettes roses	principalement dans la Baie de la Forêt (Sables de Talamot à l'Est) et la Pointe de Beg-Meil et Basse Leskeraro à l'Ouest.
mars à septembre	Palanques à Bars	Bars et Lieux	Basse Perennes et les Soldats
été - automne	Tangons de traine	Maquereaux de ligne	principalement entre Corven Jument et Corven Trévignon et entre Pointe Beg-Meil et Pointe Moustierlin
printemps et automne	Lignes de traine, au caoutchouc et aux Lançons (en mai)	Lieux et Bars	Entre Corven Jument et Corven Trévignon surtout autour de Basse Perennes, et par beau temps jusqu'aux Moutons.

Autres renseignements : Crevettes de roches pêchées bouée à bouée (i.e. 2 casiers par bouée isolée) sont d'un calibre supérieur (bouquets) à celles pêchées sur fond meuble.

La pêche de la Crevette rose sur fond meuble en hiver tient à deux facteurs liés :

- 1 raison matérielle : les casiers risquent d'être brisés ou perdus du fait du mauvais temps, s'ils sont laissés sur la roche.
- 1 raison écologique : les Crevettes sembleraient quitter la zone des marées pour descendre plus profondément pendant la mauvaise saison (Température ou Hydrodynamisme ?) ; toujours est-il que des rassemblements très importants de Crevettes apparaissent sur des paquets de goémon pourris après les tempêtes, ce qui fait que le chalutage à Crevettes n'est pratiqué qu'après une forte houle (peut-être que la turbidité de l'eau jouerait aussi ?)



"L'ENGOULEVENT"

2 tx, 38 CV
1 homme à bord
pont-à-à-à

Port de Débarquement : CONCARNEAU

- ▲ - Crevettes roses et Etrilles : 100 casiers "bouée à bouée"
de fin Juin à Novembre
- - Crevettes roses : 100 casiers en filières sur la vase
de Novembre à Février
- ✱ - Palangres à Bars et Lieux
de Mars à Septembre
- ★ - Pêche à la traine - printemps - automne

5 miles

QUARTIER MARITIME CONCARNEAU Nom du Bateau "PETIT MOUSSE" (6 m) Patron : Pierre JAOUEN (retraité)
 moteur fixe : 10 CV Equipage : 0

Port d'attache CONCARNEAU

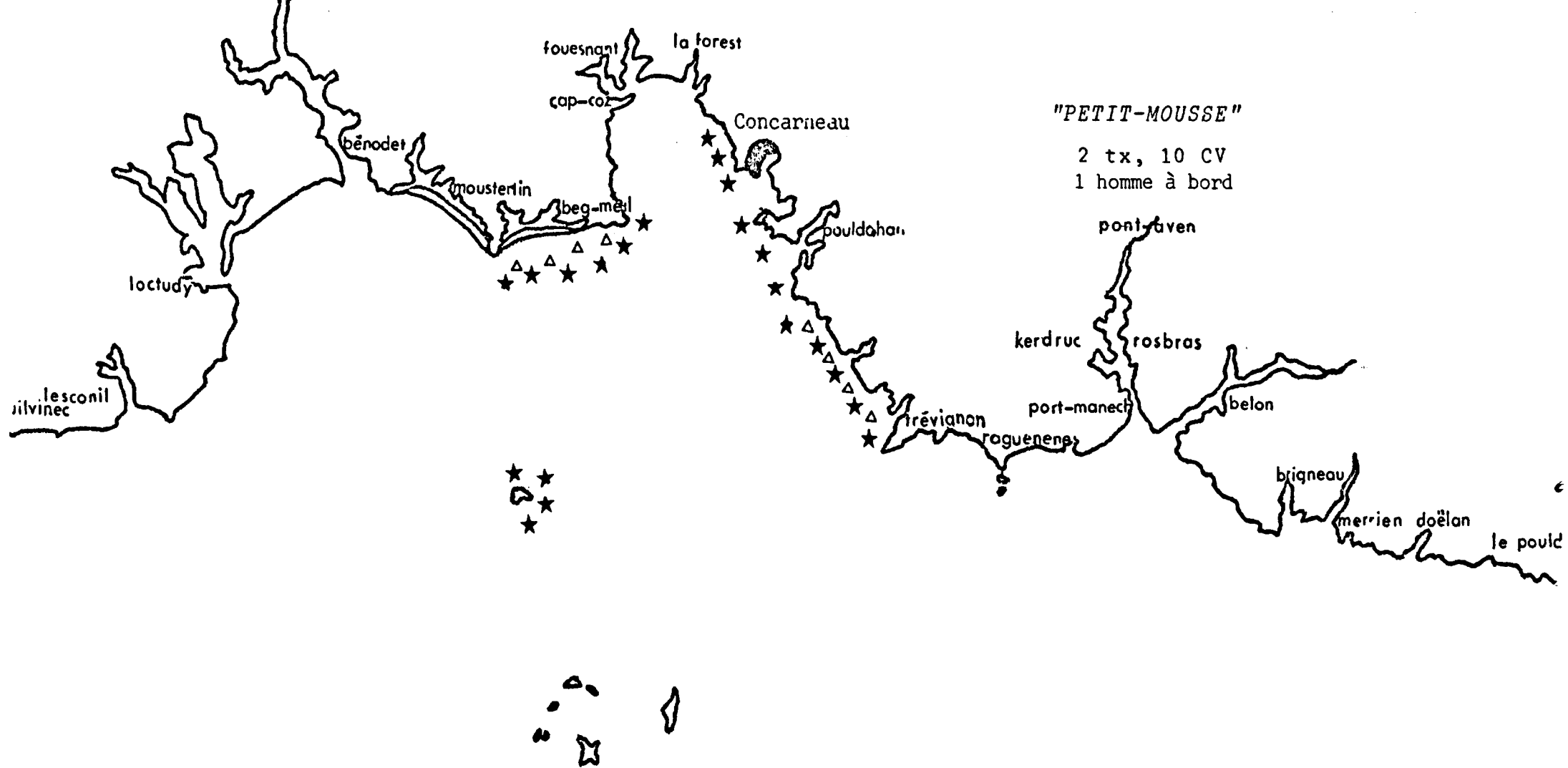
Vente directe à CONCARNEAU le matin de 9 h à midi sur le quai, y compris le samedi

Activité principale : pêche du Lieu à la traine au caoutchouc (court) dès le lever du jour

commence la saison de pêche avec les premiers beaux jours du printemps (mars - avril)

et termine en automne vers septembre - octobre et en novembre si le temps le permet (vieux bateau et retraité)

<i>EPOQUE</i>	<i>ENGINS</i>	<i>PECHE</i>	<i>ZONES DE PECHE</i>
printemps à automne	caoutchouc	Lieux à la traine	le long de la côte rocheuse, de Moustierlin à Trévignon et par beau temps pousse jusqu'aux Pourceaux
juin à fin août	filet maillant de fond	Rougets	sur fonds sableux, (failles rocheuses) le long de la côte de Beg-Meil à Trévignon (limite des marées).

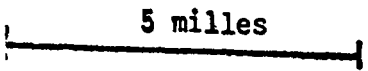


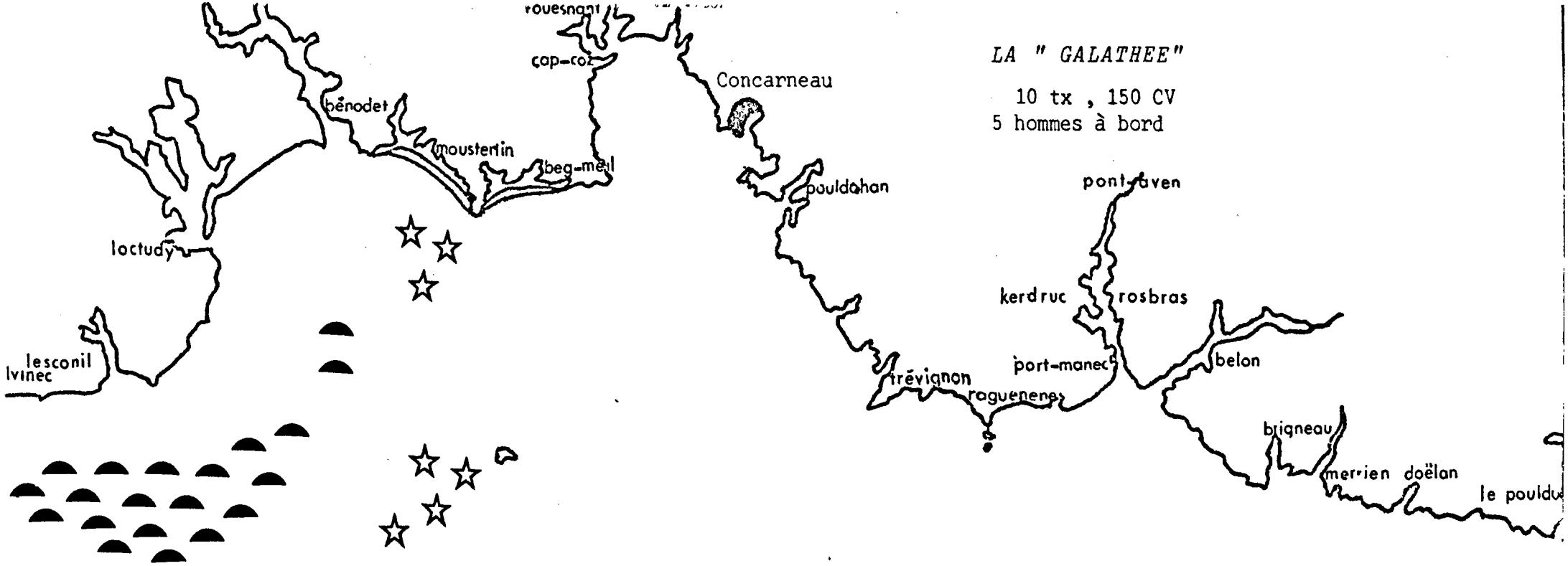
"PETIT-MOUSSE"

2 tx, 10 CV
1 homme à bord

Port d'Attache & de Débarquement : CONCARNEAU

- ★- Pêche à la traine du printemps à l'automne
(Lieux, Bars, Maquereaux)
- △- Filets maillants à Rougets
- de juin à août





LA " GALATHEE "

10 tx , 150 CV
5 hommes à bord

Port d'Attache : DOËLAN

Port de Débarquement : CONCARNEAU

- ◆- Casiers à Langoustes en filières (300 casiers), Araignées
Langoustes, Crabes - en automne - hiver
- ◐- Casiers à Tourteaux (30 casiers)
en automne
- ☆- Filets à Crustacés (5000 m de filets)
- printemps - été

5 milles

REVUE EXHAUSTIVE DES ENGINs UTILISES PAR LES PECHEURS COTIERS DU QUARTIER DE CONCARNEAU

Engins	Espèces très fréquentes fréquentes occasionnelles	Appât ou leurre	Epoque de pêche	Observations
I - HAMECONS A/ TRAINÉ B/ AU MOUILLAGE	<u>LIEUX JAUNES</u>	<i>Nephtys</i> , Lançons, crevettes "Caoutchouc"	toute l'année avec maximum au printemps et en automne	se pêche le long des côtes rocheuses à vitesse faible (= 3 noeuds), les plus gros specimens (2 à 3 kg) bassés plus au large.
	<u>BARS</u>	mêmes appâts	idem	le long des côtes rocheuses et des plages de sable fin
	<u>MAQUEREAUX</u>	caoutchouc coloré plumes colorées cuillers brillantes peau d'Orphie	du printemps à l'automne avec un maximum en été	partout dans la zone côtière et relativement en surface.
	<u>LIEUX JAUNES</u>	<i>Nephtys</i> , Arénicoles, Crevettes,	du printemps à l'automne	se pêche sur les basses rocheuses, au fond.
	<u>TACAUDS</u>	Arénicoles	toute l'année	idem , au fond.
	<u>LABRIDES</u>	Arénicoles	idem	idem , au fond.
	<u>CANTHERES</u>	Arénicoles, boyaux de sardine, Crevettes	été - automne	idem , au fond.
	<u>PIRONNEAUX</u>	idem	printemps - été	idem , entre deux eaux.
	<u>MAQUEREAUX</u>	peau d'Orphie ou de Chinchard	printemps - automne	autour des basses rocheuses, en surface.
	<u>ORPHIES</u>	idem	idem	idem
	<u>CHINCHARDS</u>	idem	idem	idem

C/ EN PALANCRES		Lançons Crevettes Crabes mous	printemps à automne	sur fonds sableux entre pointes rocheuses; ou flottantes au-dessus des plateaux rocheux
1- Palancres à Bars	<u>BARS</u>			
	<u>LIEUX JAUNES</u>	Lançons Crevettes	idem	idem
	<u>TURBOTS</u>	idem	idem	idem
	<u>SOLES</u>	idem	idem	idem
	<u>CANTHERES</u>	Crevettes	automne	idem
2- Palancres à Congres	<u>CONGRES</u> <u>JULIENNES</u>	morceaux de Chinchards et de Maquereaux ou de petits encornets	toute l'année	sur fonds rocheux
	<u>RAIES</u>			sur fonds de sable grossier dans la zone côtière (circa côtier).
	<u>ROUSSETTES</u>			
	<u>CHIENS</u>			
	<u>TURBOTS</u>			
	<u>BARBUES</u>			
D/ EN DERIVE SUR LES BANCS	<u>MAQUEREAUX</u>	"mitraille"te"	été - automne	dans la zone côtière, quand bancs détectés; se pêche généralement de nuit
II - FILETS				
A/ FILETS MAILLANTS;				
1-Tramails	<u>TACAUDS</u>		toute l'année	dans le prolongement de la zone de balan- cement des marées, au fond.
	<u>MERLANS</u>		printemps à automne	sur fonds meubles entre basses rocheuses
	<u>LIEUX JAUNES</u>		toute l'année	les tramails ne sont généralement pas utilisés lors des grandes marées et quand il y a mauvais temps, car le filet est couché par le courant trop violent.
	<u>LABRIDES</u>		été	
	<u>ROUGETS</u>		printemps	
	<u>ARAIGNEES</u>			

2- Filets à Merlus	<u>LIEUX JAUNES</u> <u>MERLUS</u> <u>MERLAN NOIR</u>		du printemps à l'automne automne et hiver idem	mouillé entre deux eaux au-dessus des plateaux rocheux dans la zone circalittorale où se trouvent les gros <i>Lieux jaunes</i> et les gros <i>Merlus</i> (Plateau de la Basse Jaune, Basse Doun et Sud-Est des Glénan) Pêche très sélective.
3- Filets à Rougets	<u>LABRIDES</u> <u>LIEUX JAUNES</u> <u>ROUGETS</u>		en été et au début de l'automne	dans l'infralittoral inférieur et supérieur sur fond de sable grossier et coquillier, entre pointes rocheuses
4- Filets à Raies	<u>LANGOUSTES</u> <u>ARAIGNEES</u> <u>HOMARDS</u> <u>RAIES</u> <u>TURBOTS</u> <u>BARBUES</u> <u>LOTTES</u>		printemps	dans l'infralittoral sur fond meuble (sable grossier et sables moyens) devant les plateaux rocheux (pourtour des roches de Moustierlin, pourtour des Moutons et sur le plateau des Glénan).
B/ FILETS TOURNANTS 1- Bolinche	<u>SARDINES</u> <u>MAQUEREAUX</u> <u>SPRATS</u> <u>ANCHOIS</u> <u>MUGES</u> <u>BARS</u> <u>HARENGS</u> <u>ORPHIES</u> <u>CHINCHARDS</u>		du printemps à l'automne	pêche de nuit sur détection au sondeur la pratique de la pêche de jour à la rogue a été abandonnée définitivement en 1970. navires : ce sont les gabarits les plus importants de la petite pêche (de 15 à 25 tonnes). La majorité est équipée de Power-Blocks. Les équipages sont réduits au minimum (5 à 7 hommes, contre 12 à 14 hommes il y a 10 ans), mais restent les plus importants de la petite pêche.
2-"Epervier" à Athérines	<u>ATHERINES</u> (faussement appelés <u>EPERLANS</u>)	rogue	en automne - hiver (occasionnellement)	se pêche de jour, par appâtage à la rogue dans les zones portuaires ou les endroits abrités, nécessite des gabarits de 7 à 10 m.

<p>C/ CHALUTS</p> <p>1- Chaluts à Lançons</p>	<p><u>LANÇONS</u></p> <p><u>RAIES</u></p> <p><u>ROUGETS</u></p> <p><u>PLEURONECTES</u></p>		<p>toute l'année mais principalement au printemps</p>	<p>fait l'objet d'une réglementation spéciale (maillage 20 mm et puissance maxi. 120 CV) et soumis à autorisation préalable. Chalutage dans l'infra inf. dans sables fins propres (sédiments dunaires, au N.O. des Bluniers).</p>
<p>2- Chaluts à Langoustines</p>	<p><u>LANGOUSTINES</u></p> <p><u>MERLUCHONS</u></p> <p><u>RAIES</u></p> <p><u>TACAUDS</u></p>		<p>toute l'année</p>	<p>circalittoral sur fonds meubles sales à 2 ou 3 heures de route (15 à 30 miles) de Concarneau dans le Sud-Est des Glénan et le Sud du plateau de la Basse Jaune. Les Bigoudens remontent parfois au Sud-Ouest des Glénan dans l'entonnoir du Petit Penmarc'h.</p>
<p>3- Chaluts à Crevettes</p>		<p>(voir le calendrier des <i>Crustacés</i>)</p>		
<p>III - DRAGUES</p>				
<p>1- Drague à Coquilles St Jacques</p>	<p><u>COQUILLES</u></p> <p><u>ARAIGNEES</u></p>		<p>d'octobre à mars période réglementaire</p>	<p>sur fonds meubles par des fonds de 10 à 40 m Le sédiment ne doit pas être trop vaseux car la drague s'enfoncerait trop profondément de plus les pêcheurs recherchent peu ces coquilles qui sont de qualité inférieure. Les fonds à maërl sont aussi peu prisés car la drague se colmate trop rapidement</p>
<p>2- Drague à Coquillages</p>	<p><u>PALOURDES</u></p> <p><u>VERNIS</u></p> <p><u>SPISULES</u></p> <p><u>PRAIRES</u></p>		<p>autorisée toute l'année sauf pendant Juillet et Août</p>	<p>nécessité d'être inscrit au casier sanitaire (ISTPM), pêche sur fonds meubles dans l'infra littoral inférieur, activité complémentaire sporadique due essentiellement à la demande de la clientèle (restaurants, grands magasins)</p>
<p>IV - CASIERS</p>		<p>(voir le calendrier de pêche des <i>Crustacés</i>)</p>		

CALENDRIER DES PECHES AUX CRUSTACES
EN BAIE DE CONCARNEAU

EPOQUE	ENGINS	ESPECES	OBSERVATIONS
Fin du printemps au début de l'automne	Casiers bouée à bouée (i.e. mouillés isolément ou par deux).	Crevettes roses et Etrilles.	Peut-être pratiqué par tous les gaba- rits, depuis la plate de 4 m (une trentaine de casiers) à la pinasse d'une dizaine de m. (jusqu'à 300 ca- siers). Les casiers sont mouillés dans la zone rocheuse infralittorale - de 1 à 3 Hommes à bord -
Du début de l'automne jus- qu'en Février	Casiers en fi- lière, mesurant environ 600 m entre les bouées extrêmes et por- te une quaran- taine de casiers espacés chacun de 14 brasses	Crevettes roses (<i>Leander</i> <i>serratus</i>)	Pratiqué par les gabarits moyens (canot de 2 tx et moteur 50 CV. et les pinasses (10 tx, 120 CV). Les ca- siers sont mouillés en filières sur fonds meubles dans l'étage infralit- toral dans les débouchés vaseux ou rias et aussi dans le circalittoral jusqu'à des profondeurs de 50 à 90 m suivant le gabarit du navire, de 2 à 8 filières sont mises à l'eau. - 2 à 3 Hommes à bord -
En automne et en hiver	Chalut à Crevettes	Crevettes roses	Pratiqué par un petit nombre de navi- res (3 ou 4) de gabarit moyen (4 à 5 tx, 80 à 100 CV), technique utili- sée occasionnellement, surtout après le mauvais temps, les Crevettes se rassemblant dans des masses de goémon en décomposition, sur les fonds meu- bles. (infra et circalittoral côtier meuble). - 2 Hommes à bord -
Printemps - Eté	Filets maillants de fond, appelés filets à Raies ou filets à Crustacés, il est posé environ 2000 m de filets par homme	Araignées Langoustes Turbot, Soles <u>Raies</u> <u>Lottes</u> Homards gros	Pratiqué par tous les gabarits de 1 à 10 tx, mais revêt beaucoup moins d'im- portance que la pêche aux casiers. Les filets sont mouillés sur les fonds meubles, de préférence près des côtes rocheuses. Ces filets constituent de véritables barrages pour les Araignées qui remontent au printemps sur les fonds meubles pour l'accouplement, infralittoral meuble - 2 à 4 Hommes à bord -

En automne et en hiver	Casiers à Langoustes en filières. Une filière porte une cinquantaine de casiers espacés de 15 brasses	Tourteaux (<i>Cancer pagurus</i>) Langoustes	pratiqué par des gabarits moyens et gros (de 5 à 15 tx et de 100 à 150 CV généralement pourvus de viviers. Les casiers sont mouillés sur fonds meubles, à proximité de bancs rocheux par 15 à 100 m de fond. - Circalittoral côtier et du large - 3 à 5 hommes à bord -
de Mars à Juillet	Casiers à Tourteaux en filières, une filière porte une cinquantaine de casiers espacés de 15 brasses	Tourteaux Araignées	pratiqué par les mêmes navires que précédemment. Les casiers sont mouillés sur les mêmes fonds. - Circalittoral côtier et du large - 3 à 5 Hommes à bord -

ANNEXE XXX

QUARTIER MARITIME
DE
CONCARNEAU

VALEUR en FRANCS DECLAREE des ESPECES DEBARQUEES par la PETITE PECHE en 1972
(non compris les prises des chaluts, Sardiniers et Coquilliers)
d'après les chiffres des Ponts & Chaussées, communiqués par les Affaires Maritimes du Quartier de Concarneau

PORTS ESPECES	MOUSTERLIN	BEG-MEIL	CAP-COZ	FORET- FOUESNANT	TREVIGNON	RAGUENES	PORT MANECH	KERDRUC ROSBRAS	PONT-AVEN	BELON Rive Droite	BELON Rive Gauche	BRIGNEAU	DOËLAN	TOTAL VALEUR	Nombre de Journées de Pêcheurs	Nombre de Pêcheur: théoriques exploitant l'espèce à l'année
PLIES & CARRELETS			1.380								1.137	480		2.997	125	
CONGRES	27.000	17.400		15.600	10.000		10.000	4.000	400	450	3.574	4.190	39.345	131.959	5.499	15
MAQUEREUX	570	360		600	48.000	2.000	40.000	12.800	1.200	2.500	102.860	65.060	66.850	342.800	14.284	59
MERLANS & MERLUS					8.000	2.000	7.200	2.400			17.870	9.170	35.500	82.100	3.421	9
POISSONS DIVERS	12.300	10.000	7.000	9.000	56.000	2.400	49.000	12.000		8.800	76.909	733.909	238.245	1.215.563	50.649	139
RAPES					1.600		10.000	3.450			831	480		16.361	682	2
CREVETTES	47.700	36.000	12.000		20.000	20.000	160.000				1.980	1.165	40.250	339.095	14.129	39
HOMARDS	59.850	63.000			65.000	130.000	45.000				4.410	2.280	71.000	440.540	18.356	50
CRABES & ARAIGNEES	46.350	36.600	4.800		27.000	5.600	20.000				36.864	33.916	222.380	433.680	18.070	49
BARS			4.000	4.900	100.000		100.000	60.000			1.770	467		271.137	11.298	51
LANGOUSTES													35.875	35.875	1.495	4
SAUMON														8.475	354	1
TOTAL	193.770	163.360	29.180	30.100	335.600	162.000	441.200	94.650	1.600	11.750	247.205	871.617	749.455	3.320.582	138.665	377

* total non compris les prises débarquées à Concarneau

** le Saumon est pêché dans l'embouchure de La Laita par 5 embarcations du Pouldu

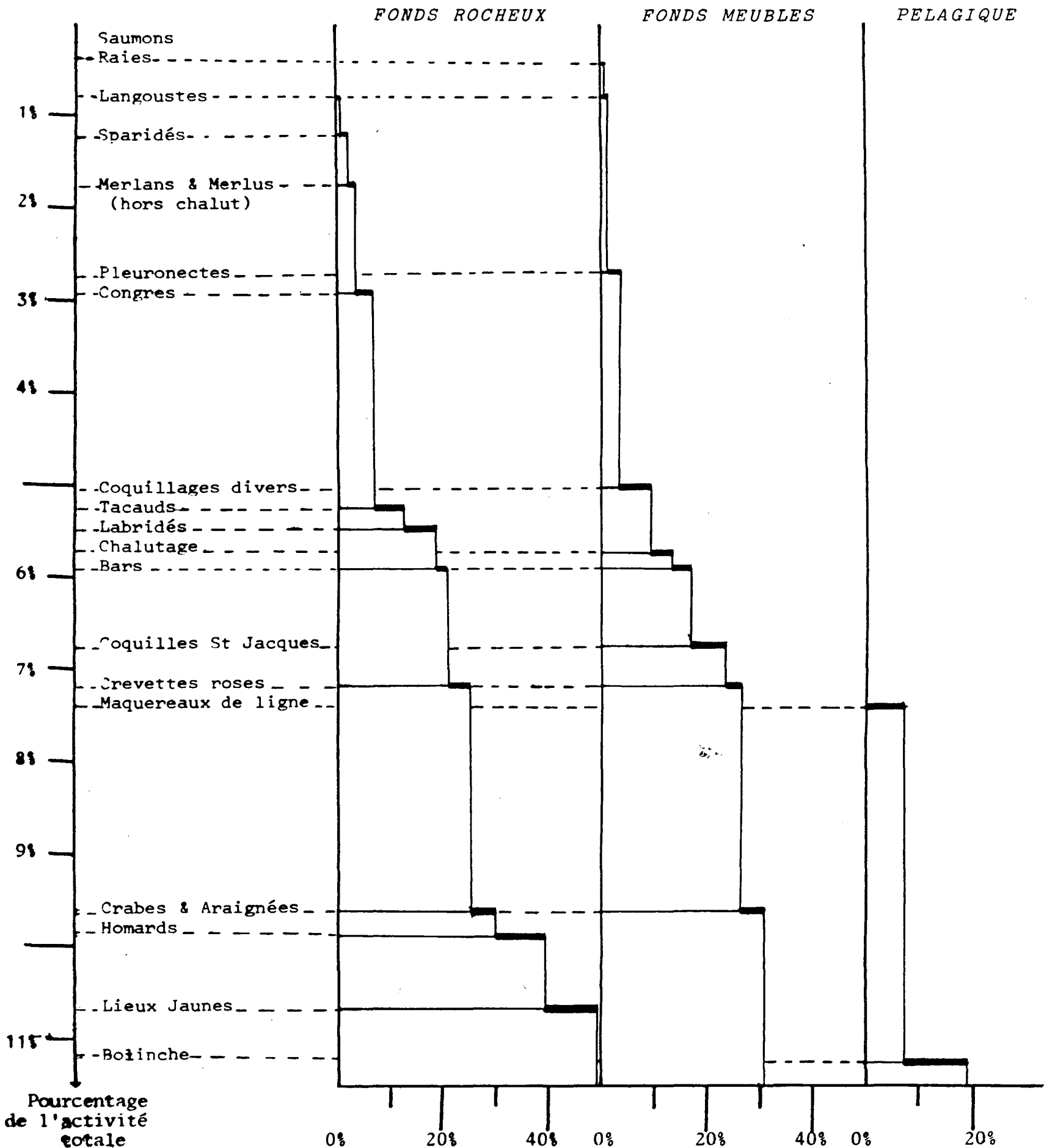
*** cette valeur totale : 3.320.582 divisée par 138.665 J.P. nous donne la valeur unitaire de la Journée-Pêcheur

REPARTITION DE L'ACTIVITE DE PECHE COTIERE
DU QUARTIER DE CONCARNEAU EN FONCTION DE LA NATURE DU MILIEU

ACTIVITE	MILIEU ROCHEUX	MILIEU MEUBLE	MILIEU PELAGIQUE	INDETERMINE	TOTAL
<i>Coquille St Jacques</i>		12.600 7 %			12.600 7 %
<i>Chalutage</i>		10.365 5 %			10.365 5 %
<i>Bolinche</i>			21.420 11 %		21.420 11 %
<i>Coquillages divers</i>		9.680 5 %			9.680 5 %
<i>Pleuronectes</i>		5.190 3 %			5.190 3 %
<i>Congres</i>	5.499 3 %				5.499 3 %
<i>Maquereaux</i>			14.284 7 %		14.284 7 %
<i>Merlans / Merlus</i>	3.421 2 %				3.421 2 %
<i>Raies</i>		682 0,5 %			682 0,5 %
<i>Crevettes +</i>	9.419 5 %	4.710 2 %			14.129 7 %
<i>Homards</i>	18.356 10 %				18.356 10 %
<i>Crabes Araignées ++</i>	9.035 5 %	9.035 5 %			18.070 10 %
<i>Bars ++</i>	5.649 3 %	5.649 3 %			11.298 6 %
<i>Langoustes +</i>	748 0,5 %	747 0,5 %			1.495 1 %
<i>Lieux jaunes</i>	20.256 11 %				20.256 11 %
<i>Tacauds</i>	10.128 5 %				10.128 5 %
<i>Labridés</i>	10.128 5 %				10.128 5 %
<i>Sparidés</i>	2.532 1 %				2.532 1 %
<i>Saumons</i>				354 0,5 %	354 0,5 %
<i>non précisé</i>				2.532 1 %	2.532 1 %
TOTAL :	95.171	58.658	35.704	2.886	192.419 +++
% :			18,5 %	1,5 %	100 %

- + nous avons considéré que 1/3 de la production de Crevettes provient des fonds meubles
- ++ pour les Crabes, Tourteaux et Araignées, cette proportion est estimée à 50 % ainsi que les Langoustes et les Bars
- +++ le chiffre global de l'activité avait été calculé à 192.720 J.P.; les 301 J.P. manquants sont à imputer aux approximations aux cours des différents calculs

PART RELATIVE DES ACTIVITES ELFMENTAIRES DANS LA
 PECHE COTIERE (Echelle verticale) & POURCENTAGES CUMULES
 EN FONCTION DES TROIS MILIEUX (Echelle horizontale).



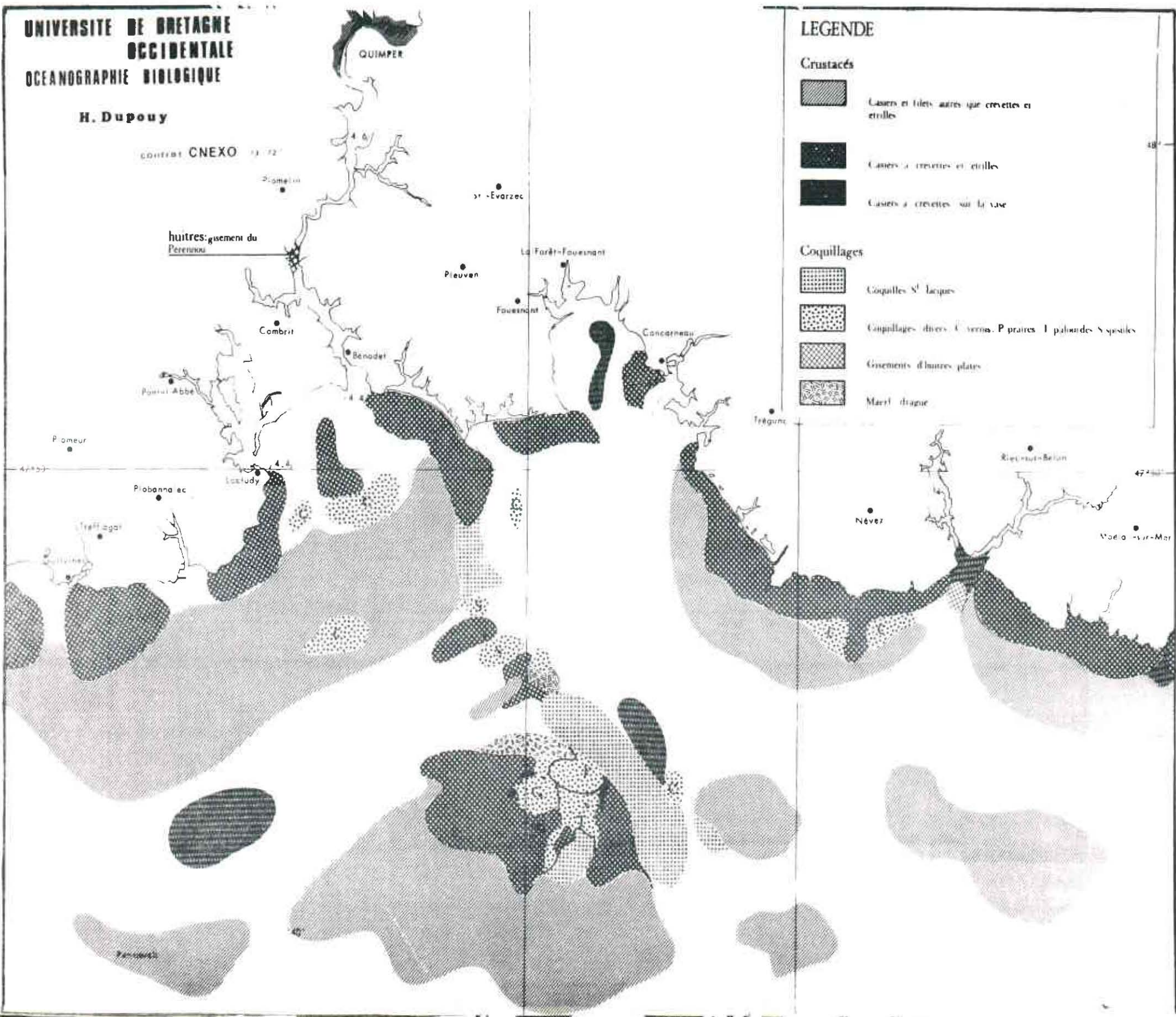
BIBLIOGRAPHIE








- Annuaire de l'armement à la pêche - Année 1971
- CARADEC Ch. - Contribution à l'étude de la pêche et de la conchyliculture en Bretagne Méridionale - Ensembles géographiques - 1973
- COULIOU J.R. - Activités de pêche côtière en Bretagne Méridionale (de Cameret à Penestin). - 1973
- GLÉMAREC M. - Les peuplements benthiques du plateau continental Nord-Gascogne - Thèse d'Etat Paris - 1969
- Statistiques PM_1 et PM_3 des stations maritimes du quartier de Concarneau Affaires Maritimes Concarneau
- Monographies des Pêches Maritimes du Port de Concarneau en 1972 Affaires Maritimes du Quartier de Concarneau

H. Dupouy

COÛTEUX CNEOX 1972

huîtres: gisement du
Pereunou



-  Trou a soles chalutage d'hiver
-  Zone de peche au nilet(bolinche)
-  Zone d'operation des bolincheurs(sardines, sprats, anchois, ophies, mulets)
-  Atherines(epervier)
-  Lancons(chalut, senne)
-  Hamecons Palangres et trane
-  Filets mailants(tramails, filets a merlus, filets a ophies, filets a rougets, filets a raies)
-  limite superieure du chalutage cotier

